

Les Yankees encore!

En page B 1

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

6e année No 14

Mercredi 18 octobre 1978

56 pages 25 cents

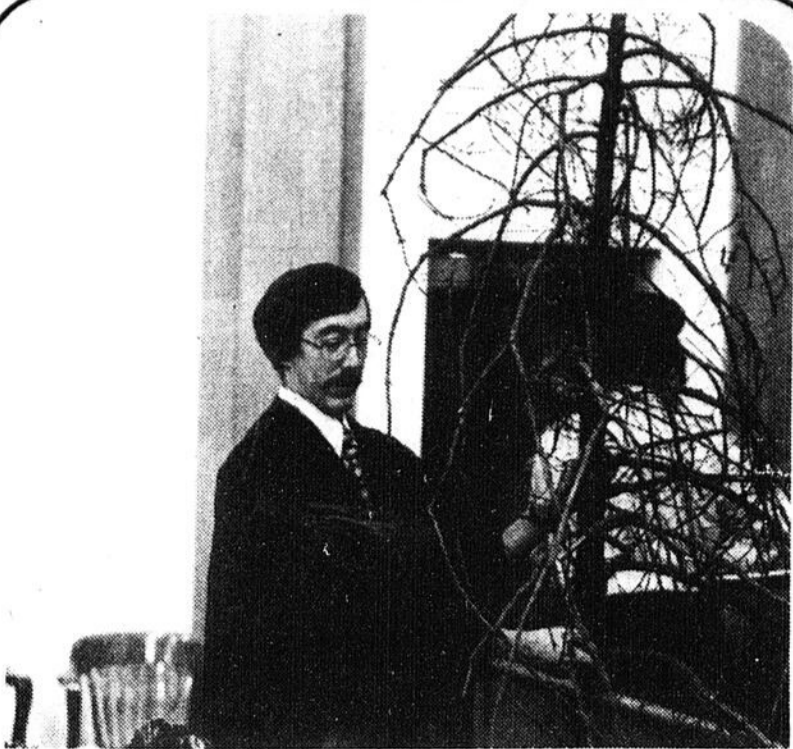


EXHIBIT P 33 — Le greffier-audencier Antonin Belley doit maintenant se charger d'une pièce à conviction difficile à classer...

Produite en preuve

L'épinette sous laquelle gisait Lily Breton

par Mario Roy

même contre-interrogé par la Défense...

Gaston Aubut

CHICOUTIMI — L'exhibit P33, déposé par la Couronne dans le cadre du procès de Ghislain Gaudet, c'est une épinette de 12 pieds, sèche et malpropre, traînée jusque devant les jurés dans un concert de rires et d'exclamations de surprise et d'incrédulité!

Est-il utile de dire que, dès l'apparition de la chose à l'intérieur de l'enceinte, la rigolade gagnait franchement tous ceux qui s'y étaient entassés, à partir de Ghislain Gaudet lui-même, jusqu'au président du tribunal, le juge Roger Chouinard, qui songeait déjà à certains accommodements rendus nécessaires pour le classement ultérieur des pièces déposées en preuve...

Question de faire bonne mesure, la souche, ainsi que la partie immédiatement connexe coupée au bas du boulot trouvé abattu au travers de la fosse, étaient également mises en vitrine, sur le bureau du greffier-audencier attaché au procès.

De cette façon, par ce subtil clin d'oeil esquissé à l'endroit de la presse et du jury, la Couronne est venue bien près de déclarer sa preuve close, hier, et il semble que ce devrait être chose faite dès ce matin.

Celui qui est venu déposer ces extravagantes pièces à conviction, c'est le détective Paul Allaire, de la Sûreté du Québec, qui, le 25 novembre 1977, participait au macabre travail de fossoyeur entrepris au lac Chico, après que l'on eût, bien sûr, arraché l'épinette sommairement plantée sur la fosse.

Le sergent Allaire n'avait rien à ajouter à ce geste d'éclat, et quittait la barre des témoins sans être



SOURIRE PERSISTANT — Peu après le dépôt du curieux exhibit, alors que le juge et les douze jurés quittent la salle d'audience, Gaudet sourit encore à l'incongruité de la scène.

Plus tôt, au cours de cette neuvième journée d'audience, Gaston Aubut, ex-compagnon de Gaudet, celui qui remplissait la fonction de "chauffeur" lors du fameux hold-up d'août 1976 dans une succursale bancaire de Chicoutimi-Nord, faisait face aux questions de la Défense.

Somme toute, il n'a ajouté que peu de choses à ce qu'il avait déjà dit la veille, si ce n'est qu'il a dû s'expliquer sur certaines contradictions constatées entre son témoignage rendu à l'enquête du coroner Laliberté, et celui qu'il rend présentement devant la Chambre criminelle de la Cour supérieure.

Par exemple, est-il allé ou non à Hauterive, en compagnie de Sylvie Vaillancourt, afin de trouver un logis adéquat pour Gaudet, peu après le vol à main armée d'août 1976? Devant le coroner, c'est non; devant le juge et les douze jurés, c'est oui... "J'ai eu le temps d'y penser", explique Gaston Aubut.

"Vous y avez pensé au cours des derniers mois?", interroge la Défense.

— Oui.

— Depuis que vous êtes détenu à Roberval?

— C'est ça.

— Et vous êtes détenu avec Daniel Truchon?

— Oui, dans la même salle.

— Vous pouvez donc converser 24 heures par jour?

— Oui...

Aubut nie toutefois avoir eu quelque conversation que ce soit, avec Truchon, quant à l'essence de son témoignage, et particulièrement en ce qui touche ce passage crucial qui veut qu'il ait entendu Gaudet confesser à Truchon, le meurtrier de Lily Breton.

Dans le même ordre d'idées, Aubut se contredit quant à la date à laquelle a été achetée la pelle ayant servi à préparer l'ensevelissement de la jeune fille, et apparaît beaucoup plus affirmatif aujourd'hui qu'il ne l'était lors de l'enquête du coroner.

On apprend aussi, pêle-mêle, qu'Aubut a consommé de la drogue au pénitencier en compagnie d'un certain Daniel Dunn; que Gaudet aurait bien aimé "capoter" le gérant de banque, lors du fameux hold-up, mais que l'on en a dissuadé; qu'Aubut possédait un dossier judiciaire pratiquement vierge avant d'écopier de sept ans de prison, pour avoir participé à ce même hold-up.

A Québec, Aubut est accusé, tout comme Truchon, de vol et recel d'une veste anti-balles; Aubut affirme se souvenir fort bien que la plainte de vol a été rejetée faute de preuves, et qu'il a écopé d'un mois de prison sur le chef de recel uniquement, affirmation qui, pour l'instant, reste en suspens...

Transport scolaire

Grève à la CSR Lapointe

par Gilles Lalancette

JONQUIÈRE — Il y aura grève dès ce matin dans le transport scolaire mais seulement sur le territoire de la Commission scolaire régionale Lapointe. Le syndicat de ABC Transport a rejeté dans une proportion de 70 pour cent les dernières offres patronales.

Ailleurs, les autres syndiqués à l'emploi de 18 transporteurs, notamment dans les secteurs de Chicoutimi, La Baie et autour du Lac-Saint-Jean, ont accepté dans une

proportion de 83,7 pour cent les offres patronales.

La situation était ambiguë hier soir alors que les deux accreditations syndicales tenaient des réunions différentes. La cause de cette situation trouble était la volonté des deux groupes de faire front commun dans cette négociation. En fait, le groupe de ABC Transport a rejeté les offres tandis que l'autre a accepté le contrat écartant d'emblée l'idée de faire front commun avec les gars de ABC pour le déclenchement d'une grève.

En terme de chiffres, les travailleurs à l'emploi de ABC Transport et des frères Talbot du secteur Jonquièrois se sont prononcés comme suit: 56 contre les offres et 23 en faveur.

Dans l'autre assemblée, les travailleurs ont rendu la décision suivante: 86 pour le contrat proposé et 21 contre.

La stratégie de grève sera élaborée dans les plus brefs délais mais des lignes de piquetage seront dressées dès ce matin devant les bâtisses des employeurs.



ASSEMBLEE CHAUDE — Plusieurs interventions ont marqué l'assemblée des chauffeurs d'autobus scolaires, hier soir. En définitive, le groupe des secteurs de

Chicoutimi, La Baie et autour du Lac-Saint-Jean a accepté les offres patronales.

en bref



CECO

Le propriétaire de l'Hôtel Gwillin de Chibougamau, a véritablement vidé son sac, hier, devant les membres de la CECO relativement aux activités violentes de la bande de motards Sex-Fox.

En page A 2

Chèque en bois

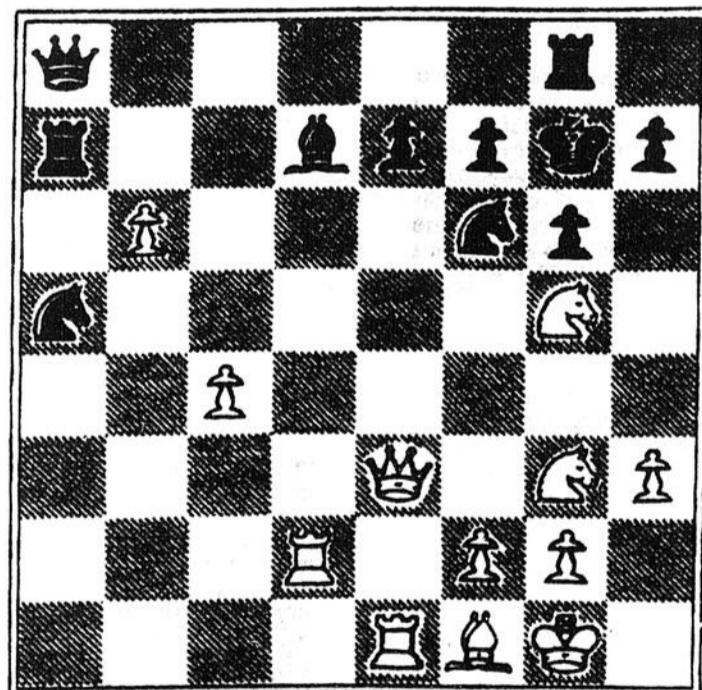
PERTH, Australie (Reuter) — Frappé d'une amende de 44 dollars australiens pour avoir ouvert son magasin un dimanche, un marchand de pianos de Perth l'a payée avec un chèque peint sur la porte d'un W.C. (toilette).

Ceci pour protester contre la loi interdisant les ventes dominicales.

Prévenu à l'avance du moyen de paiement inhabituel, le tribunal a accepté le chèque.

Championnat mondial d'échecs

32e partie — ajournée Korchnoi (noirs)



Karpov (blancs)

Korchnoi en est à ses coups ultimes

BAGUIO, Philippines (Reuter) — La 32e partie du championnat du monde d'échecs a été ajournée mardi avec un avantage à Anatoly Karpov qui semblait sur le point de conserver son titre.

Son adversaire, Viktor Korchnoi, a scellé son 41e coup. Jouant avec les noirs, il a dû jouer six coups en deux minutes et les spécialistes estiment sa position désespérée.

La partie reprendra mercredi. Les deux adversaires ont remporté cinq victoires chacun et celui qui remportera la sixième aura gagné le championnat.

Les grands maîtres qui secondent Korchnoi admettent eux-mêmes qu'il a perdu la partie et du même coup le championnat qui dure depuis trois mois.

L'ancien champion du monde Nihal Tal, qui seconde le tenant du titre, a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'être grand maître pour comprendre la situation.

sports

Revers du Canadien

Les Islanders de New York infligent un premier revers hâtif au Canadien en l'emportant 3-1. Pendant ce temps les Nordiques de Québec sont forcés à un match nul par les Stingers de Cincinnati.

En page B 3

sommaire

— Arts et spectacles	C 2
— Annonces classées	B 14
— Bandes dessinées	E 6
— Bourse	B 11
— Bridge	E 6
— Cinéma	C 2
— Décès	B 15
— Finance	B 10
— Horoscope	E 6
— Mots croisés	E 6
— Mot mystère	E 6
— Patron	B 14
— Sports	B 1
— Télévision	C 2

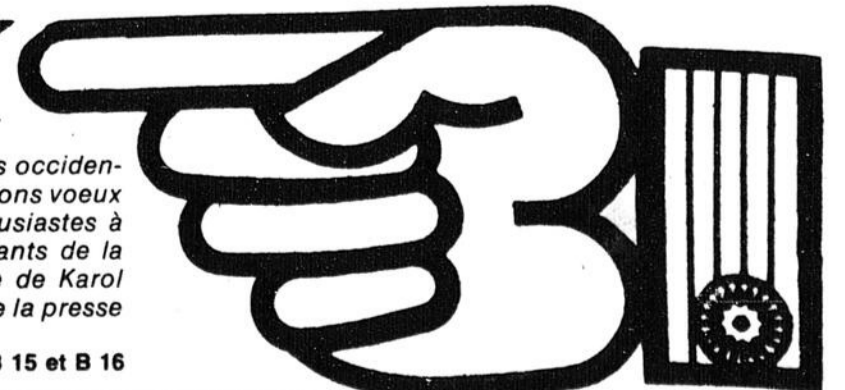
aujourd'hui
Jean Paul II



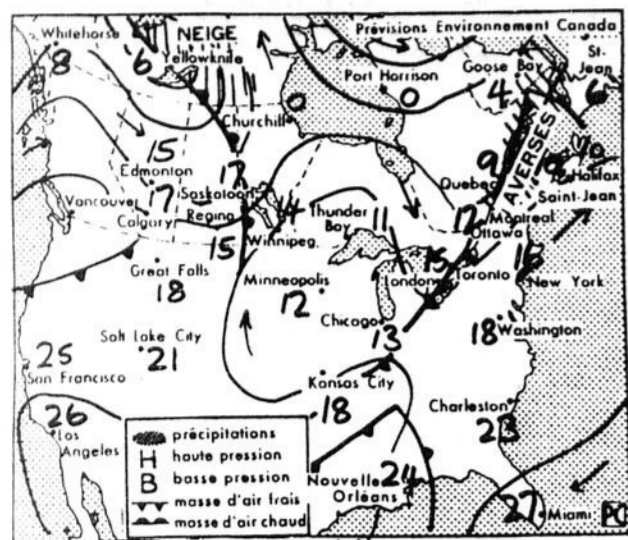
Surprise et joie

Une fois passé l'effet de surprise la majorité des pays occidentaux ont transmis au nouveau chef de l'Eglise leurs bons vœux d'un règne de paix! De toutes les réactions enthousiastes à travers le monde, aucune n'égalait celle des habitants de la petite municipalité de Watowice, lieu de naissance de Karol Wojtyla. Une seule ombre au tableau: le laconisme de la presse communiste.

En pages B 6, B 7, B 15 et B 16



météo



prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.
Abitibi et Chibougamau: Nuageux avec éclaircies. Vents modérés. Maximum, 6. Jeudi: ensoleillé.
Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie et Nord des Laurentides: Nuageux avec quelques averses. Maximum, 7. Vents modérés. Jeudi: ensoleillé.
Sud des Laurentides, Outaouais et Montréal: Ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite. Possibilité d'averses en soirée. Vents modérés par moments. Maximum, 10 à 12. Jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.
Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: Ennuagement en matinée. Possibilités d'averses en fin de journée. Maximum, 8. Jeudi: dégagement.
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: Nuageux avec quelques averses et vents modérés. Maximum, 7. Jeudi: dégagement.
Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: Ennuagement en matinée suivi de quelques averses en après-midi. Vents modérés. Maximum, 5 à 7. Jeudi: dégagement.
Nouveau-Brunswick: Ensoleillé avec passages nuageux. Plus doux. Maximum, 8 à 10. Jeudi: nuageux.

dans le monde

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Whitehorse	-14	12
Vancouver	12	14
Victoria	12	19
Edmonton	2	13
Calgary	1	11
Regina	5	10
Winnipeg	0	11
Toronto	1	9
Kingston	-6	6
Ottawa	-4	7
Montréal	-4	7
Québec	-2	7
Fredericton	-3	6
Saint-Jean, N.-B.	0	6
Moncton	-4	7
Halifax	1	7
Charlottetown	2	6
Saint-Jean, T.-N.	5	7

marées

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 03h35 (2m.6cm) et basse à 09h30 (.2cm). Elle sera à nouveau haute à 15h50 (3m.0cm) et basse à 22h15 (.1cm).
PORT-ALFRED — La marée sera haute à 04h50 (5m.5cm) et basse à 10h45 (.4cm). Elle sera à nouveau haute à 17h00 (5m.8cm) et basse à 23h25 (.2cm).
CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h55 (4m.9cm) et basse à 11h50 (.5cm). Elle sera à nouveau haute à 17h05 (5m.3cm) et basse à 00h35 (.3cm).

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
 316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q.
 Tel. 545-4480
 Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
 Président-directeur général: Gaston VACHON
 Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
 Rédacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY
 Directeur de l'information: Bertrand GENEST
 Chef des nouvelles: Claude COTE

Alma et les environs 662-7829
 St-Félicien et les environs 879-3832
 Sans frais Interurbain Abonnement et Service à domicile 545-4864
 Petites annonces classées 545-4895

chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
 Directeur des ventes: Paul BERGERON
 Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
 Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
 Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuters et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
 Bibliothèque Nationale du Québec
 Courrier de la Deuxième classe (no 3213)



UN BLESSE — Un accident impliquant un camion lourd, et une automobile a fait un blessé hier, à Chicoutimi. La collision est survenue vers 15h00, à l'intersection des rues Labrecque et Jacques-Cartier. C'est la conductrice de l'automobile qui a subi des blessures, qui paraissent mineures, de prime abord. Le fait qu'elle soit enceinte a cependant suscité quelque inquiétude. La dame en question est madame Maridza Brassard, de la rue de La Fabrique, à La Baie.

au palais de justice

Bean, Perron et Fillion

Le trio connaîtra sa sentence bientôt

CHICOUTIMI (MR) — Dénouement prévisible d'une affaire qui a retenu la manchette au cours des derniers mois, trois des quatre individus accusés de vol qualifié à la résidence du couple Belley, de Jonquières, attendent maintenant leur sentence en rapport avec cet acte criminel.
 Après le plaidoyer de culpabilité offert il y a quelques semaines par Rémi Bean, Denis Perron et Serge Fillion ont été reconnus coupables du même délit, hier, par le juge Bertrand Gagnon, qui motivait sa décision par un imposant écrit relatant par le menu les circonstances du vol.
 Gérard Fillion, pour sa part, était acquitté purement et simplement, après que le magistrat eût rappelé qu'un acquittement "n'est pas une proclamation d'innocence", et que le doute raisonnable devait jouer en faveur de l'accusé. Contre Gérard Fillion, s'étaient accumulés certains indices qui n'ont pu provoquer, dans l'esprit du juge Gagnon, la certitude morale de sa culpabilité.

cents et contradictoires". Le témoignage rendu par Denis Perron lui-même, qui n'ait alors sa participation au crime, ne sera pas non plus retenu.
 Serge Fillion, pour sa part, est reconnu coupable à partir d'un amoncellement de preuves circonstancielles accumulées contre lui, preuves qui, une à une, ne sont pas suffisantes pour motiver un tel verdict, mais qui, prises dans leur ensemble, ne peuvent laisser place à aucune autre hypothèse raisonnable qui pourrait faire douter de sa culpabilité.
 A ce chapitre, le juge note que Fillion a passé la soirée en compagnie des co-accusés, qu'il conduit l'automobile plus tard saisie par les policiers, automobile où l'on découvre une arme de calibre .45; les bottes de Fillion correspondent à une empreinte laissée sur le terrain du couple Belley; enfin, il est arrêté dans une chambre de l'hôtel Picardie, où l'on découvre, cachée, une somme de \$270.

Sentence sous peu

Quant à Bean, Perron et Serge Fillion, ils connaîtront vraisemblablement leur sentence, après que les procureurs auront livré leurs représentations à ce sujet, le 25 octobre prochain.
 Dans son jugement, le magistrat trace le fil des événements qui ont eu cours dans la soirée et la nuit du 3 au 4 mai 1978. Cette série de faits est largement connue, et le juge Bertrand Gagnon souligne, par exemple, qu'il accueille favorablement l'identification positive de Denis Perron, faite par l'une des victimes du vol, Mme Thomas-Louis Belley. Le juge rejette d'autre part le témoignage d'Odette Vallée, une amie du quatuor, dont les dires sont jugés "ré-

Libération

Gérard Fillion pourrait être libéré dès ce matin, une fois que l'on aura statué sur une autre cause inscrite, à son nom, au rôle de la Cour des sessions de la paix. Il est accusé d'avoir été trouvé en possession d'une arme offensive, dans le cadre d'un événement tout à fait étranger à la présente cause. Quant à Bean, Perron et Serge Fillion, ils connaîtront leur sentence au cours des prochaines semaines.
 Contrairement à ce que l'on avait pu constater tout au cours de la procédure judiciaire, M. Thomas-Louis Belley, ce coloré vieillard de 74 ans qui avait subi les coups du trio en mai dernier, n'était pas présent, hier, pour rendre compte de ce verdict de culpabilité.



DEUX SONT COUPABLES — Dans l'ordre habituel, Denis Perron et Serge Fillion ont été reconnus coupables sous les quatre chefs d'accusations portés contre eux; Gérard Fillion a été acquitté.

Le QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR \$1 25 par semaine
 Dans les dépôts \$0 25 la copie
 PAR LA POSTE
 Saguenay
 3 mois \$16 00
 6 mois \$31 25
 1 an \$62 50
 Lac-Saint-Jean — Côte-Nord
 6 mois \$37 00
 1 an \$70 00
 Autres régions au Canada
 6 mois \$60 00
 1 an \$115 00
 Pays étrangers
 6 mois \$80 00
 1 an \$150 00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire No d'enregistrement 3213
 Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

La mésaventure de deux diseurs de bonne aventure

CHICOUTIMI (MR) — Deux hommes dans la trentaine, montréalais d'origine, ont été accusés, hier, de s'être livrés à l'activité de diseurs de bonne aventure, au centre commercial Place du Royaume, le 29 septembre dernier.
 Les deux hommes comparaissent devant le juge René Lambert, de la Cour municipale de Chicoutimi, puisque l'acte qui leur est reproché vient en contrevention à un règlement municipal dont on entend peu souvent parler... L'acte d'accusation reproche au duo d'avoir tenu "l'occupation de diseurs de bonne aventure, par l'usage d'artifices subtils et de devins, par la chiromancie, ou autrement".

CECO à Chibougamau

Témoignage d'un hôtelier

CHIBOUGAMAU (PC) — Actuel lieu de prédilection de ce qui reste de la bande de motards Sex-Fox, l'hôtel Gwillin de Chibougamau a perdu beaucoup de sa clientèle en raison de la fréquence des batailles dont cet hôtel a été le théâtre au cours des dernières années.

Témoignage d'un hôtelier

M. Michel Levasseur, copropriétaire du Gwillin, a probablement été le premier témoin à véritablement vider son sac devant les commissaires de la CECO depuis le début de ces audiences. Le jeune hôtelier a révélé les sce-

municipale après qu'ils se furent attaqués à plusieurs reprises à d'autres clients qu'ils avaient préalablement provoqués. M. Levasseur devait cependant avouer que par crainte de représailles et aussi parce qu'ils avaient été menacés par Luigi Gino Maida, ils avaient demandé au chef de la sûreté municipale de suspendre la plainte. "Plusieurs batailles étaient déclenchées à toutes les semaines sans raison apparente. Les motards lançaient à travers la salle tout ce qui leur tombait sous la main. A certains moments, ils s'attaquaient à n'importe qui à coups de chaises, de bouteilles ou de bâtons de baseball", a-t-il expliqué.

Réseau de drogue

Quant au réseau de drogue, M. Levasseur a décrit le groupe des Sex-Fox comme étant les fournisseurs de la ville. Selon M. Levasseur, ils travaillaient pour M. Maida qui aurait été leur fournisseur jusqu'à ce qu'une querelle pour des dettes de drogue mette récemment fin à la lune de miel entre les motards et ce puissant commerçant qui ne cache pas ses accointances avec le monde interlope italien de Montréal. M. Levasseur n'a pas caché qu'à son hôtel, presque tous ses clients étaient des adeptes de drogue et qu'on ne se gênait pas pour se rouler un joint au bar ou "sniffer" quelques drogues beaucoup plus fortes.

Chibougamau

Mort tragique d'un sexagénaire

CHIBOUGAMAU (CF) — Un sexagénaire de Notre-Dame-de-La-Doré, M. Georges Frigault, a connu une mort tragique hier matin, alors qu'il travaillait à la réparation d'un camion.

L'accident est survenu vers 9h15, au camp Morjéau, situé au millage 73 de la

route de Chibougamau.

L'enquête de la police a permis de déterminer que la victime aidait un compagnon de travail qui s'affairait sous un camion lorsque sa chemise s'est subitement enroulée dans l'arbre de couche alors en marche. L'accident a entraîné le décès de M. Frigault.

Conseil régional du Saguenay

Mutisme du Conseil métropolitain

CHICOUTIMI (LG) — Parce que le document leur a été remis sous le sceau de la confidentialité, et même s'il a connu une large diffusion dans les médias de la région, les membres du conseil métropolitain n'ont pas voulu commenter l'étude du ministère des Affaires municipales qui propose la création d'un Conseil régional du Saguenay.

Questionné par un journaliste hier, lors d'une assemblée régulière le président de l'organisme, M. Laurier Simard, a refusé de la sorte de commenter le document, qui notamment, propose la remise à l'éventuel Conseil du Saguenay

de pouvoir comme la promotion économique, l'aménagement du territoire, et le transport en commun.

Appuyé tacitement par ses collègues de Chicoutimi et Jonquières, M. Simard a déclaré que l'exécutif du conseil métropolitain attendait une invitation des auteurs de l'étude pour discuter de ses implications, et que le cas échéant, les réactions de l'organisme suivraient.

L'étude, dont Le Quotidien rapportait de larges extraits il y a quelques semaines, a été remise aux trois maires uniquement. Le maire de Chicoutimi en distribua par la suite une copie aux conseillers de son administration.

Vois à Alma

Arrestation de deux garçons

ALMA (CF) — La Sûreté municipale d'Alma a mis la main au collet, au cours de la journée d'hier, de deux jeunes individus qu'elle soupçonne d'être étroitement liés à une vague de vols dans des résidences privées constatée au cours des deux derniers mois.

Les deux garçons qui ont été arrêtés sont d'âge mi-

neur. La police croit qu'ils auraient participé à douze ou quinze vols dans des résidences privées au cours des dernières semaines.

Les agents n'ont retrouvé qu'une toute petite partie de la marchandise volée. Ceux-ci croient que les auteurs des méfaits auraient eu le temps d'écouler une bonne partie des objets dérobés.

Ils estiment que la valeur totale de ces objets pourrait atteindre \$4.000 ou \$5.000.

La sûreté municipale poursuit son enquête dans le but de retrouver d'autres objets des lots volés. Elle n'exclut pas la possibilité de procéder à une ou deux autres arrestations en rapport avec cette affaire, au cours des prochains jours.

Boulevard Talbot

Projet de construction d'immeubles

CHICOUTIMI (LG) — La partie chicoutimienne du boulevard Talbot se poursuit à un rythme accéléré.

Un autre projet a été annoncé hier par un homme d'affaires de Chicoutimi, M. Simon Sirois.

Il s'agit de la construction de deux immeubles de services au coût Nobel d'environ \$4.5 millions dans le secteur près du boulevard de l'Université à proximité du site où d'ailleurs on érige actuellement un mini-centre commercial.

Place du Fjord

M. Sirois a précisé hier que la construction de "Place du Fjord" débutera

probablement en avril et il espère la fin des travaux à l'automne 1979.

Chaque édifice aura trois planchers et la superficie totale disponible est estimée à 85.000 pieds carrés.

Si la location des espaces se déroule bien, a indiqué M. Sirois, il est probable qu'un plancher sera ajouté à chaque bâtisse, ce qui haussera le coût du projet à environ \$6 millions.

POUR 10 VERGES OU 1.000 VERGES
 Je me fends toujours en 4 pour régler vos problèmes de tapis...
 ...et ça me fait plaisir!



GUY TREMBLAY 549-0466

RETROUVE

Paul Robitaille, grand maître-vendeur vous offre ses 25 années d'expérience pour vous conseiller dans l'achat d'une automobile neuve ou usagée. (Invitation spéciale à tous ses clients et amis).

543-0433, rés.
 544-7333, bur.



Paul Robitaille

Paul Albert Chevrolet Oldsmobile Ltd.

230, rang St-Pierre, Ville de La Baie



EDIFICE ET HOTEL — Si le projet de la Société immobilière des caisses d'entraide économique se réalise, l'îlot de l'hôtel de ville accueillera un nouvel édifice et un hôtel d'une centaine de chambres. (Photo Réal Tremblay)

Projet de \$10 millions proposé à Chicoutimi

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Après avoir piloté avec succès le dossier de Place de l'Entraide à Alma, et avoir connu un échec à Jonquière où son projet avait été préféré à la construction d'un centre de congrès et d'un hôtel Holiday Inn, la société immobilière des Caisses d'entraide économique propose maintenant à la Ville de Chicoutimi et au gouvernement l'érection d'un hôtel de 100 chambres et d'un édifice à bureaux de sept étages dans le centre-ville de Chicoutimi, dans l'îlot de l'hôtel de ville, rapportait la station radiophonique, CKRS, hier.

S'il se réalise tel que soumis, le projet devrait entraîner un investissement de quelque \$10 millions.

Au préalable toutefois, le projet devra franchir des étapes importan-

tes aux niveaux de l'administration municipale chicoutimienne et du gouvernement québécois, lesquels directement ou indirectement, sont invités à y participer à des degrés divers.

Projet

Le projet consiste d'abord en l'érection d'un hôtel d'une centaine de chambres.

Selon les informations qu'il a été possible de recueillir, cet hôtel serait administré soit par une chaîne connue, soit par des intérêts locaux, dont, semble-t-il, ceux de l'Hôtel Chicoutimi.

Ensuite, on prévoit la construction d'un édifice à bureaux dont le premier étage serait réservé aux activités de l'hôtel.

La municipalité

D'après les termes de la proposition, la ville devrait au total, investir près de \$2 millions, et pourrait retirer environ \$120,000 en taxes diverses. L'investissement municipal porterait sur les infrastructures, dont l'aménagement d'un stationnement souterrain de 600 places.

De plus, les promoteurs offrent à l'administration municipale de l'espace dans l'édifice pour y loger certains services. Du côté municipal, on croit qu'une superficie entre 12,000 et 16,000 pourrait permettre de reloger des services comme la bibliothèque municipale, la Société d'expansion économique du Saguenay et les services techniques (actuellement logés dans l'ancien hôtel de ville de Chicoutimi-Nord).

Le gouvernement

Quant au gouvernement québécois, on lui propose une superficie de 25,000 pieds carrés pour y reloger plusieurs services actuellement disséminés dans le centre-ville.

Par ailleurs, avant que ce projet ne se mette définitivement en branle, il faudra que le gouvernement québécois vote le bill privé permettant à la ville d'entreprendre la revalorisation du secteur.

On se rappellera en effet que les procédures d'achat ou d'expropriation menées par la SEES pour amorcer la revalorisation de la zone, à l'aide d'une subvention de \$1 million du gouvernement québécois, avaient dues être interrompues en raison d'obstacles légaux.

Pour les surmonter, il faudra qu'un projet de loi privé soit présenté à l'Assemblée nationale, chose dont on anticipe la concrétisation prochainement.

Après coup, il appartiendra au gouvernement de déterminer s'il poursuit sa contribution financière au développement de la zone. Depuis quelques mois, on parle d'une subvention additionnelle de \$1.7 million.

Parce que l'administration municipale vient d'opter pour la budgétisation "zéro", tout semble indiquer que l'éventuelle aide gouvernementale comptera pour beaucoup dans la décision des administrateurs municipaux.

Quoiqu'il en soit, les négociations se poursuivent, et lors d'une rencontre entre les intéressés en début de semaine, on reportait de quatre mois, l'échéancier originellement arrêté pour amorcer définitivement ou abandonner le projet.

Concierges suspendus

Plus de lait gratuit dans les écoles d'Alma

ALMA (SC) — Il n'y a plus de lait gratuit pour les enfants qui fréquentent les écoles d'Alma.

Il faudra attendre qu'une solution soit trouvée au litige qui oppose la commission scolaire à ses concierges pour que les enfants puissent de nouveau profiter de cette politique gouvernementale.

Depuis plusieurs jours, les concierges refusaient de distribuer le lait aux portes des classes, affirmant que cette tâche n'était pas prévue dans leur travail.

Les autorités de la commission scolaire soutenaient par contre que les concierges devaient accomplir ce travail. Le refus persistant des concierges a provoqué des sanctions de la part des autorités, sanctions (suspensions d'un jour) qui ont été ensuite contestées par griefs. Et les procédures suivent leur cours, un tiers devant se prononcer sur cette question.

Des retombées

Mais pendant que ce conflit durait, le lait continuait d'être livré aux écoles, sans être remis aux enfants.

Ce n'est que vers le septième jour d'une telle situation qu'on a prévenu les laitiers de ne plus livrer la manne blanche. Il s'est ainsi perdu plusieurs gallons de lait, que le conflit a obligé à vieillir inutilement dans les réfrigérateurs.

Les parents comme tels n'ont pas

réagi à cette affaire. L'AFEAS s'en est cependant inquiétée et continue

de s'en mêler, pour hâter les choses. Et il semble que cette affaire, consi-

dérée comme urgente par les parties, pourrait trouver une solution

prochainement. Qui va livrer le lait, et selon quelles modalités?

Chambre de commerce Ambitieux objectif de 300 membres à Jonquière

JONQUIÈRE (CF) — La Chambre de commerce de Jonquière vient de lancer dans une ambitieuse campagne de recrutement à l'issue de laquelle elle espère voir le nombre de ses membres passer de 130 à 300.

Le président du groupe, M. Bernard Tremblay, a dirigé une conférence de presse sur le sujet hier matin.

Ce coup de barre vise le double but d'accroître la représentativité de la Chambre de commerce et de favoriser l'obtention d'un budget suffisant pour établir un secrétariat permanent.

On a prévu pour cette campagne une organisation de recrutement qui paraît sensiblement supérieure à celles des années précédentes. Celle-ci ne durera cependant que trois semaines, au lieu de se poursuivre en principe pendant toute l'année.

L'objectif financier est de \$15,000. La Chambre de commerce a déjà reçu un appui de

\$10,000 du gouvernement fédéral, dans le cadre du programme Canada au Travail. L'organisme utilisera cette somme à l'établissement d'un secrétariat pour les quatre prochains mois.

Les \$15,000 qu'on espère récolter de la campagne de recrutement serviront à garder en place ce secrétariat permanent pendant toute l'année.

C'est l'homme d'affaires Grégoire Bergeron qui a hérité de la présidence d'honneur de la campagne.

Au cours des prochains jours, on visitera pas moins de 600 hommes d'affaires.

Le président Bernard Tremblay a affirmé sa confiance, voire même son grand optimisme, en regard du succès de cette campagne, soulignant notamment qu'en ne récupérant que les membres des trois anciennes Chambres de Jonquière, Arvida et Kénogami on atteindra l'objectif visé.

Plus d'interventions

Au cours de la prochaine année, la Chambre de commerce de Jonquière compte s'impliquer davantage dans son milieu, notamment en augmentant le nombre de ses interventions.

L'organisme s'appête à faire valoir son point de vue sur quatre ou cinq dossiers qui intéressent tout particulièrement l'agglomération urbaine de Jonquière. Les berges de la Rivière-aux-Sables, le centre de données fiscales et le projet d'autoroute 70 sont de ceux-là.

Les membres du comité exécutif de la Chambre de commerce estiment que l'établissement du secrétariat permanent facilitera considérablement la tenue d'enquêtes, la constitution de dossiers et l'organisation de programmes de promotion.

L'organisme prépare incidemment une vaste campagne "d'achat chez-nous" qui doit connaître son sommet au cours des prochains championnats de canoë-kayak, l'été prochain.



RECRUTEMENT — Le président de la Chambre de commerce de Jonquière, M. Bernard Tremblay, a dirigé hier une conférence de presse où l'organisme a annoncé le lancement d'une importante campagne de recrutement.

Accidents de travail dans les mines

Nouvelle formule de prévention proposée

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — Même si les accidents de travail sont moins fréquents dans les mines de métaux que dans l'ensemble de l'industrie, les exploitants québécois de ce secteur de l'activité économique feront

probablement très bientôt l'expérience d'une nouvelle formule de prévention et de sécurité au travail.

Le directeur des services techniques du comité de prévention des accidents de l'Association des mines de métaux du Québec, M. Claude Drouin, a exposé hier

la formule que préconise l'organisme au chapitre de la prévention. M. Drouin a prononcé la conférence d'ouverture des deux jours de discussion sur la sécurité que tient l'AMMQ depuis hier, à Chicoutimi.

Selon lui, la fréquence des accidents

dans l'industrie des mines de métaux est jusqu'à quatre fois plus élevée que dans l'ensemble des industries québécoises.

Cette fréquence varie cependant selon le type d'industrie avec laquelle on fait la comparaison.

En moyenne, dans l'ensemble de l'industrie québécoise, on enregistre entre 25 à 30 accidents par million d'heures travaillées. On en relève 20 dans le secteur des mines de métaux.

M. Drouin a indiqué qu'il serait satisfait si la nouvelle formule proposée, qu'il espère voir mettre d'avant incessamment, permettait d'abaisser ce nombre à quinze.

Le fait que la fréquence d'accidents demeure constante depuis une quinzaine d'années, chez les travailleurs des mines de métaux, incite principalement l'AMMQ à réviser ses méthodes de supervision.

D'après le conférencier, la stabilité en ce domaine laisse toujours craindre une progression à la hausse.

La nouvelle formule aurait notamment pour avantage de favoriser une participation accrue des employés à l'établissement des meilleures conditions de sécurité dans leur travail, tout en facilitant l'intégration des objectifs de sécurité et de production.

Il ressort des propos de M. Drouin que cette méthode ne présente pas d'éléments révolutionnaires, mais offre plutôt une réorganisation du plan de sécurité suivant l'expérience acquise au cours des trente dernières années.

Essentiellement, le nouveau système vise la formation du personnel de supervision, de façon à ce que celui-ci contrôle la qualité du milieu de travail et qu'il entraîne ses subalternes à travailler à l'intérieur des limites de sécurité, "que ces limites soient décrites ou non dans les règlements".

Il repose sur quatre phases: l'inspection, la planification, la décision et l'exécution.

La réunion de l'AMMQ se poursuit ce matin, alors que le vice-président de la Commission des accidents du travail du Québec, M. Jean-Marc Jodoin, s'adressera aux membres.



AMMQ ET SECURITE — Depuis hier, les membres de l'Association des mines de métaux du Québec sont réunis à Chicoutimi pour discuter sécurité au travail. (Photo Robin Simard)

gagnon et monette avocats

marc gagnon
avocat
robert monette
avocat
1 place du royaume
chicoutimi
g7h 5n6
545 1888

COMPTABLES GENERAUX LICENCIES (C.G.A.)

LACROIX, LAPOINTE, LAPOINTE
POLIQUIN ET CIE C.G.A.
121 EST. RACINE, SUITE 101, CHICOUTIMI — 549-1717
2900, CH. QUATRE-BOURGEOIS, STE-FOY — 658-3323
CLAUDE LACROIX C.G.A., syndic
OLIVIER LAPOINTE C.G.A., syndic
GABRIEL LAPOINTE C.G.A.
PIERRE POLIQUIN C.G.A.
DENIS GRENIER C.G.A.



**Michel Tremblay,
C. D'Ass. Ass.**

ASSURANCES GENERALES

678, Des Saguenéens, Chicoutimi
Tél.: 549-9983

Ford a les meilleures idées



Harold Gagné
gérant
des ventes

Venez admirer notre
gamme complète
des modèles Ford
1979
dans notre salle
de montre climatisée

FIESTA LTD
PINTO THUNDERBIRD
FAIRMONT CAMIONS LEGRS
MUSTANG ECONLINE
GRANADA BRONCO
LTD II COURRIER

LEGARE Auto
930, boul. Talbot,
Chicoutimi.
Tél.: 545-4500.

commentaires

Rome se tourne vers le monde communiste

Dans "Les souliers de Saint-Pierre", tourné voilà une décennie, le cinéma américain présentait une fiction qui revient aujourd'hui spontanément à l'esprit de ceux qui ont visionné ce film présenté, le printemps dernier, à la télévision régionale.

Dans cette production, le comédien Anthony Quinn joue le rôle



bertrand tremblay

d'un évêque russe qui, après avoir été libéré d'un camp de concentration, est reçu à Rome où il est élevé à la dignité de cardinal. A la mort du pape, il est élu chef de l'Eglise catholique romaine. Son pontificat est bientôt plongé au centre d'une crise de la faim qui menace de conduire à un conflit armé impliquant la Chine. Ce pape russe finit par imposer sa décision d'offrir les richesses du Vatican pour défrayer l'achat de la nourriture que la Chine réclame et résorber ainsi la menace d'une guerre.

Les principaux problèmes qui s'imposeront à la réflexion de l'ancien archevêque de Cracovie, en Pologne, Mgr Karol Wojtyla, devenu lundi le

pape Jean Paul II, ne devraient pas impliquer aussi directement le trésor que constituent les bâtisses et les biens culturels du Vatican. D'abord, parce que matériellement, seuls les pays riches ou fortement industrialisés ont la possibilité de soulager les deux tiers de l'humanité qui ne parviennent pas à suffire à leurs besoins; et en second lieu, parce que la richesse de Rome est plutôt un mythe.

Elle serait rapidement dilapidée dans des solutions à court terme si on vendait les plus belles pièces, aux grands musées ou à de très fortunés collectionneurs.

Et d'ailleurs, depuis le concile Vatican II, qui a entraîné des déboursés considérables, la comptabilité de Rome est dans le rouge. Ce fut même une des préoccupations pénibles de Paul VI.

L'avènement de Jean Paul II rompt la tradition des papes italiens qui se poursuivait depuis plus de quatre siècles. Le nouveau chef de l'Eglise catholique vient de la Pologne, un pays encadré dans un régime communiste, athée et par conséquent hostile aux manifestations religieuses. Il a connu les camps de travail.

Après la profonde réflexion que le réformateur Jean XXIII a favorisée avec Vatican II, Paul VI poursuivit le mouvement œcuménique et l'ouverture sur le monde en se faisant pèlerin. Il porta

personnellement le message évangélique en Asie.

Jean Paul 1er ne fut qu'un mois à la direction de l'Eglise, mais il y laissa l'espérance de son sourire et la primauté des préoccupations pastorales.

Son successeur s'inscrit dans la continuité de changement. Il peut symboliser l'effort de réconciliation sur tous les plans tenté depuis Jean XXIII, et une pénétration accentuée dans le monde communiste dont les Etats combattent l'Eglise et persécutent ses membres.

Quant au monde occidental, il scrutera la pensée du Saint-Père sur plusieurs préoccupations contemporaines, et notamment sur les deux questions que Paul VI avait soustraites à l'examen du Concile: l'utilisation des moyens contraceptifs et le statut des prêtres.

Sa condamnation de la pilule ne fut pas respectée par la majorité des catholiques et sa décision de maintenir le célibat des prêtres est toujours contestée.

Dans ses écrits, le nouveau pape a ainsi commenté le rejet de la pilule: "...Puisque les hommes n'ont pas la patience et recherchent l'excès de simplification et des voies apparemment plus faciles, l'Eglise leur a rappelé ce qui doit être le prix pour les valeurs véritables et combien de patience et d'efforts

sont nécessaires pour atteindre ces valeurs..."

Quant au statut des prêtres, il déclarait en 1971: "...L'héroïsme n'est pas à la portée de tout le monde mais est-ce que le renoncement à cette aspiration représente une défaite?"

Dans un sondage effectué juste avant l'élection de Jean Paul 1er, les Français avaient notamment approuvé à 74 pour cent les contacts avec le monde communiste. Ils souhaitaient aussi que le prochain pape poursuive (54 pour cent) l'évolution de l'Eglise engagée depuis Vatican II, mais sans l'accélérer (20 pour cent). Et curieusement, 43 pour cent comparativement à 6 pour cent souhaitaient que le prochain pape soit d'une autre nationalité qu'italienne.

La pensée des Français, pays majoritairement catholique, traduit celle du monde occidental. Elle semble avoir influencé le dernier conclave.

Est-ce la fin du Canada?

Il ne faut pas chercher de midi à quatorze heures les principales raisons ayant poussé la majorité des Canadiens qui participèrent au scrutin du 16 octobre, à donner une retentissante gifle au gouvernement libéral de M. P. E. Trudeau.

Le mécontentement général qui souffle contre les actuels dirigeants de la nation résulte notamment de leur incapacité à mater les nombreux soulèvements des salariés de la fonction publique, et de leurs collègues à l'emploi de sociétés de la Couronne.

Aujourd'hui, ce sont des gens comme Jean-Claude Parrot, le président de l'Union canadienne des postiers, qui font la loi au Canada. Depuis de nombreuses années, commis et facteurs, guidés par des anarchistes de la trempe de Parrot, ne se gênent pas pour brandir et utiliser fréquemment contre leur employeur fédéral, l'arme ultime qu'est la grève.

Et ce sont toujours les contribuables qui font les frais de ces affrontements stériles et onéreux, lesquels paraissent inévitables, lors de chaque renouvellement de contrat de travail au ministère des Postes. A chaque occasion, les gouvernants à Ottawa n'interviennent qu'à la toute dernière minute, avec une loi spéciale dans le genre de celle qui a été déposée hier après-midi.

Mais les pots sont déjà cassés, puisque les Canadiens ont été privés des services postaux durant plusieurs jours déjà. Ce ne sont pas des législations d'urgence adoptées à la sauvette que souhaitent les citoyens. La population réclame plutôt que le gouvernement central rétablisse son autorité envers des travailleurs de services publics aussi essentiels que les postes, afin de ne plus être à la merci de chefs syndicaux qui prônent l'intransigeance, l'emploi de ligne dure.

Les penseurs du gouvernement Trudeau veulent transformer le ministère des Postes en une société la Couronne. Cela assure-t-il l'instauration de relations patronales-ouvrières harmonieuses? Pas du tout! Air Canada est une entreprise de la Couronne. On peut bien se vanter, en tant que Canadiens, d'être propriétaires de la 10ème plus importante société de transport aérien dans le monde. Une telle fierté ne contribue pas à effacer les déficits annuels d'Air Canada.

Et le fait que la compagnie de transport appartienne en définitive à tous les Canadiens n'inspire pas davantage les employés à se montrer plus respectueux envers leurs compatriotes qui doivent voyager par plaisir ou affaires. Témoin, tous les groupes de salariés d'Air Canada ont menacé à tour de rôle de débrayer, au cours des derniers mois. Certains ont passé aux actes et l'entreprise fut complètement paralysée pour plusieurs jours. Tous les contribuables, y compris ceux qui n'ont jamais profité des services d'Air Canada, devront payer la note.

En passant, le gouvernement Trudeau devra probablement recourir à une autre loi spéciale pour inciter les armateurs et leurs officiers à trouver un terrain d'entente, afin que le transport de biens indispensables à l'industrie et au commerce, puisse être effectué normalement sur la Voie maritime du Saint-Laurent et les Grands Lacs. L'actuel gouvernement n'arrive jamais à temps pour éviter le pire.

M. Joe Clark, le chef du Parti progressiste-conservateur, voit juste en prédisant que sa formation politique sera préférée à celle des libéraux pour constituer le gouvernement canadien, lors des élections générales, l'an prochain.

Le fait que les candidats de M. Clark aient rafé 10 des 15 sièges disponibles au scrutin du 16 octobre, est un bon indicateur de l'issue du prochain appel au peuple. Quelque temps auparavant, l'élection du gouvernement conservateur en Nouvelle-Ecosse

révélaient une hausse de popularité du parti au plan national. Les deux prochaines élections provinciales confirmeront sans doute cette tendance favorable à M. Clark.

Forts des derniers gains en Ontario, les conservateurs fédéraux se méritent visiblement la confiance de la plupart des anglophones au Canada. La province de Québec demeure toutefois hostile au PPC.

S'il n'est pas trop tard pour M. Trudeau de regagner l'appui de l'électorat des provinces anglaises, d'ici aux prochaines élections, M. Clark, pour sa part, a certainement le temps de se faire mieux apprécier des Québécois. Le Parti progressiste-conservateur doit renforcer ses structures dans toutes les régions du Québec.

Car si le PPC reste aussi distant des Québécois qu'à l'heure actuelle, en même temps que les Ontariens maintiennent leur nouvelle aversion des libéraux, le démembrement politique du Canada deviendra une triste réalité dès l'an prochain. C'est pourquoi les vrais séparatistes québécois espèrent que M. Clark ne parvienne pas à revaloriser son image et celle de son parti, partout dans la province.



gabriel berberi

parole aux lecteurs

Un historien corrige une mauvaise interprétation

Dans le cahier D de votre édition du 4 octobre courant fut publié un article émanant de La Presse Canadienne (PC) qui n'a pas suscité de commentaires jusqu'à date même s'il prète, dans mon opinion, à pas mal de confusion, allant même, tout au moins, jusqu'à une mauvaise interprétation de notre histoire. Et, on simplifie à volonté. Il y a au moins un siècle et demi d'histoire entre le premier et le deuxième paragraphe, entre le régime français et le régime anglais. Pourtant, on associe les événements religieux de ces deux périodes de façon à tirer une conclusion parfaitement injuste.

S'il est vrai que les Huguenots ou protestants français étaient parmi les premiers arrivés en Nouvelle-France (et en Acadie), il est également vrai que leur présence dans la colonie leur était interdite à partir de 1627 par décision des autorités en France et non de celles dans la colonie (Champlain). Pendant tout le régime français, l'évangélisation protestante des fran-

cophones ne pouvait alors se poser, c'est-à-dire pour une période de 136 ans. Et sous le régime anglais, la hiérarchie catholique romaine ne pouvait s'opposer à l'évangélisation protestante des francophones parce que d'abord, elle n'existait pas avant 1817 et même alors, le premier évêque catholique dut se faire sacrer en cachette en 1764. C'est que l'ancienne Nouvelle-France catholique est devenue en 1763 une colonie protestante, amputée officiellement de toute hiérarchie religieuse relevant d'une puissance étrangère (Rome) et n'a plus rien à dire dans sa propre gouverne qui ne regarde le roi protestant de l'Angleterre et pape de l'Eglise anglicane. L'article en question aurait mieux fait de s'attaquer à l'Eglise anglicane, seule religion d'Etat admise officiellement dans le Canada pendant assez longtemps. Que l'on songe seulement aux problèmes issus de l'Acte constitutionnel de 1791 qui établissait les fameuses réserves pour le clergé, anglican, bien entendu et qui

ont fortement caractérisé l'évolution de l'histoire du XIXème siècle au Canada. On pourrait même dire que les plus grands problèmes formant obstacle à l'unité canadienne aujourd'hui ont leur origine dans les différences religieuses parmi les diverses confessions protestantes dans notre pays.

Car les peuples qui allaient créer l'Ontario, par exemple, à partir de 1791, n'étaient nullement majoritairement anglicans, mais au contraire, fortement dissidents et non admis au partage des réserves pour le clergé. C'est donc l'Eglise anglicane qui entravait le développement et le prosélytisme de l'évangélisation protestante non anglicane chez les francophones et non la hiérarchie catholique. Bien au contraire, les prêtres catholiques qui sont restés près du peuple après la défaite des Plaines d'Abraham durent résister au nom des Canadiens français à l'intention des autorités britanniques qui voulaient instituer des écoles anglicanes pour nos jeunes ancêtres.

Je m'étonne que cet article, émanant de La Presse Canadienne, s'en prenne grossièrement à l'Eglise catholique mais pourtant revient à plusieurs reprises à l'influence maléfaisante des anglophones (anglicans, évidemment, puisqu'on parle de tous les autres sectes non catholiques). C'est ainsi que les porte-parole de ces confessions justifient, non pas leurs fois respectives, mais plutôt la préservation de la culture canadienne-française. De cette façon, ils démontrent et projettent l'hégémonie des valeurs culturelles avant même l'indépendance de la parole de Dieu. Ils cherchent l'autonomie, non le séparatisme à la mode, disent-ils. Curieuse conception théologique, ma foi, qui repose sur le nationalisme nouveau depuis Jean Lesage et Vatican II, qui a "provoqué un désir plus prononcé de lire la Bible qui était jusque-là un livre tacitement défendu". C'est une vieille attaque contre l'Eglise catholique qui existe depuis la réforme, nullement fondée d'ailleurs, mais qui a fourni

aux réformistes l'occasion de multiplier les confessions protestantes en vertu de l'interprétation individuelle de la Bible. Cette justification par la foi seule, fondée sur la liberté de conscience personnelle, a conduit le protestantisme dans un fouillis indescriptible qui rejette toute notion d'unité. Une nouvelle religion protestante naît à tous les jours.

En guise de conclusion, j'aimerais qu'on me dise quels sont "les premiers villages permanents de la Nouvelle-France qui devaient leur existence aux Huguenots...". On laisse entendre que les Français n'aimaient pas quitter leur pays, "contrairement aux Anglais...". Le Huguenot quittait son pays uniquement parce qu'il préférait ne pas mourir prématurément". Et que fait-on des milliers de victimes des persécutions sous Henri VIII et Elizabeth I, et de tous ces dissidents (non anglicans) qui durent s'exiler dans les autres pays de l'Europe et dans les pays hostiles des Amériques pour jeter les bases de la

liberté américaine? Cet article supprime aussi les saints martyrs canadiens puisqu'il fait arriver les Jésuites après 1685, "pour s'assurer que la colonie serait catholique". S'il est vrai qu'après la conquête, les anglicans anglais tentèrent d'évangéliser les Canadiens français, il est absolument faux de prétendre qu'il abandonnèrent la partie "en vertu de l'Acte de Québec, qui nommait (sic) effectivement l'Eglise catholique comme unique gardienne de l'âme des Canadiens français (sic)". Il faut être mal intentionné pour ainsi interpréter la réforme de 1774 imaginée de force par un gouvernement totalement imbu d'anglicanisme. Donc, aux théologiens l'interprétation de la Bible, aux historiens, l'interprétation du passé et les Canadiens français seront beaucoup mieux servis.

Respectueusement vôtre,

J.-F. Arsenault,
75, rue Saint-Joseph,
Kénogami,
Jonquière.



2,000
pré-autom
fonc. 1.
Cote
largeur
500
popul
blanc.
geur: 4
Rati
à large
Toil
multic
Tric
polyest
jaune.
600
à robe
sie ray
laine e
Rati
imprim
Cote
50% c
prime
Plai
et de
45"
Flan
une e
Plai
en fla
Imp
petits
coule
Voc
boucl
vin, r
2,0
à fin
dans
large
Co
en to
Co
beau
Jer
en p
men
Co
de p
geur
Ta
po
bou
Ta
end
coul
Ta
10
pou
tach

Ouvert jusqu'à 9h00 p.m.

\$1 VENTE A \$1 DOLLAR \$1

Une journée seulement, JEUDI, LE 19 OCTOBRE

gagnon FRERES
CHICOUTIMI Tél.: 543-1501

Tissus à la verge

- 2,000 verges de challis** pré-automne, imprimés, très fleuris, sur fond foncé. Largeur: 45". **\$3**
SPECIAL:
- Coton non blanchi** largeur: 45". **\$1**
SPECIAL: la verge
- 500 verges de gabardine** popeline shine, tissus pour jupes, pantalons, en blanc, beige, jaune pâle, bleu, copen, rouge, largeur: 45" (second). **\$1**
SPECIAL: la verge
- Ratine en rouleaux** à larges rayures, 16 pouces de largeur. **\$1**
SPECIAL: la verge
- Toile en rouleaux** multicolore, largeur: 22". **\$1**
SPECIAL: la verge
- Tricots de fortrel** polyester, pour robes, en blanc, rose, pêche, jaune, vert pâle, marine, largeur: 60". **\$1**
SPECIAL: la verge
- 600 verges de lainage** à robes, jupes, jumpers, tweed, plaids de fantaisie rayés, carrelés, couleurs foncées, tout laine et laine et acrylique, longueurs: 54"-60". **\$2**
SPECIAL:
- Ratine de coton** imprimée sur fond pastel, largeur: 45". **\$2**
SPECIAL: la verge
- Coton à draps** 50% coton et 50% polyester, "Tex Maid", imprime. Longueurs: 66", 72", 84". **\$2**
SPECIAL: la verge
- Plaid écossais** et de fantaisie en flanelle de coton, longueur: 45". **\$2**
SPECIAL: la verge
- Flanellette** unie en blanc et couleur pastel, 36" de large. **\$1**
SPECIAL: la verge
- Plaid de fantaisie** en flanelle de coton. Largeur: 45". **\$2**
SPECIAL: la verge
- Imprimés de coton** petits dessins fleuris. Dans un grand choix de couleurs et de dessins. Largeur: 36". **\$2**
SPECIAL:
- Vocama en nylon** bouclé, marine, rouge, vieux rose, beige, rouge vin, royal, aussi imprime, largeur: 54". **\$2**
SPECIAL:
- 2,000 verges de corduroy** à fines rayures, tout coton et polyester dans un grand choix de couleurs automnales, largeur: 45". **\$3**
SPECIAL: la verge
- Corduroy imprimé** en tons foncés, largeur: 45". **\$2**
SPECIAL: la verge
- Corduroy à fines rayures** beaux choix de couleurs (second), largeur: 45". **\$2**
SPECIAL: la verge
- Jersey piqué** en polyester pour uniformes, en blanc seulement, largeur: 60". **\$2**
SPECIAL: la verge
- Corduroy en tricot** de polyester, beige, rose, vert pâle, orange. Largeur: 60". **\$2**
SPECIAL: la verge

Tapis

- Tapis 100% polypropylène** bouclé, caoutchouc mousse, 2 teintes, verge carrée. **\$4.50**
- Tapis 100% nylon** endos de caoutchouc, bouclé, motif print-tak, 5 couleurs, verge carrée. **\$6**
- Tapis imprimé 100% nylon** pour cuisine, sous-sol, chambre, traité anti-tache, endos caoutchouc, 4 couleurs, verge carrée. **\$8**

Hommes

- Chapeaux sport** en tweed pour hommes et jeunes gens, modèle à bord abaissé, ruban de fantaisie dans les tons de gris et de brun. **\$18**
Prix sugg.: \$26.00 — SPECIAL:
- Caleçons longs "thermal"** avec élastique à la taille, 75% coton et 25% polyester, légèrement imparfaits. **\$4**
Prix sugg.: \$6.75 — SPECIAL:
- Caleçons longs** avec élastique à la taille, 75% coton et 25% de polyester, légèrement imparfaits. **\$4**
Prix sugg.: \$6.25 — SPECIAL:
- Lot de cravates** à motifs modernes. **\$2**
Prix sugg.: \$6.50 et \$7.50 — SPECIAL:

Dames

- Blouses et gilets** pour dames, grandeurs et styles assortis. **\$5**
SPECIAL:
- Jupes et pantalons** en tricot pour dames, couleurs et grandeurs assorties. **\$4**
SPECIAL:
- Lot de robes d'automne** pour dames, grandeurs: 5 à 15 ans. **30%**
SPECIAL: réduction

lingerie

- Bourses en polyuréthane** couleurs: brun, noir, tan et rust. **\$13**
Prix sugg.: \$22.00 — SPECIAL:
- Bas aux genoux** et à la cheville. **\$1**
Prix sugg.: \$1.25 à \$3.00 — SPECIAL:
- Foulards en polyester** couleurs assorties. **\$1 ET \$3**
Prix sugg.: \$3.00 à \$12.00 — SPECIAL:
- Bas-culottes Kayser** couleurs: tan et neutre. **\$1**
2 paires pour:
- Balance de bas "Kayser"**, couleurs et grandeurs désassorties. **\$1**
SPECIAL:
- Foulards Raymond d'Urville** en pure soie. **\$9**
Prix sugg.: \$14.00 à \$17.00 — SPECIAL:
- Robes de chambre** longues, en acétate et nylon, couleurs: jaune, rose, bleu et blanc. Grandeurs assorties. **\$16**
Prix sugg.: \$28.00 — SPECIAL:
- Lot de marchandises** désassorties, comprenant: robes de chambre, robes de nuit, etc. **\$5**
Prix sugg.: \$15.00 à \$40.00 — SPECIAL:
- Robes de nuit** en acétate avec ou sans manches, couleurs et grandeurs assorties. **\$10**
Prix sugg.: \$16.00 — SPECIAL:
- Panties en nylon** ou stretchy, couleurs assorties. **\$1**
la paire
- Robes de nuit** longues, en nylon brossé. **\$15**
Prix sugg.: \$22.00 — SPECIAL:

A NOTRE RESTAURANT DU TOIT SEULEMENT

MENU DU JOUR

- Soupe aux légumes. **\$3.00**
- Dinde rôtie. **\$3.00**
- Boeuf à l'oignon. **\$3.00**
- Steak haché. **\$3.00**
- Salade au thon.
- Servis avec salade, légumes, pommes de terre au choix.
- Pain, beurre. **\$3.00**
- Dessert: pouding aux bleuets.
- Thé, café. Service de bière et vin.

Filles et garçons

- Lot de bas** sous-vêtements, pour garçons ou filles, grandeurs et teintes assorties. **\$1**
Prix sugg.: \$2.00 à \$2.50 — SPECIAL:
- Lot de sous-vêtements** pour garçons ou filles, grandeurs et teintes désassorties. **\$2**
Prix sugg.: \$3.00 à \$7.50 — SPECIAL:
- Lot de gilets rayés** pour garçons ou filles. Grandeurs: 7 à 14 ans, 8T à 14T, juniors. **\$2**
Prix sugg.: \$8.00 à \$12.00 — SPECIAL:
- Lot de coiffures de laine** pour garçons ou filles. Teintes en vogue. **\$2**
Prix sugg.: \$4.00 à \$6.00 — SPECIAL:
- Lot de marchandises** pour garçons ou filles, salopettes, gilets, habits, teintes et grandeurs désassorties. **\$10**
Prix sugg.: \$15.00 à \$40.00 — SPECIAL:
- Lot de marchandises** pour bébés, bavoirs confortables, plats, draps, taies d'oreillers, modèles et teintes désassorties. **25 à \$6**
SPECIAL:
- Lot de marchandises** pour garçons ou filles. Pantalons en coton ou stretch, gilets en ratine ou orlon, blazers de coton. **\$4**
Prix sugg.: \$6.00 à \$20.00 — SPECIAL:
- Lot de marchandises** pour garçons ou filles, gilets, pantalons, grandeurs et teintes désassorties. **\$5**
Prix sugg.: \$7.00 à \$20.00 — SPECIAL:

Cosmétiques

- Porte-monnaie de cuir** pour hommes, couleurs: noir et brun. **\$7**
Prix sugg.: \$12.50 — SPECIAL:
- Porte-monnaie de cuir** pour dames, couleurs assorties. **\$7**
Prix sugg.: \$14.00 — SPECIAL:
- Produits cosmétiques** "Pier Augé". Val. jusq.: \$19.00 — SPECIAL: **\$3 à \$5**
- Brosses à cheveux** **\$1**
Prix sugg.: \$2.95 — SPECIAL:
- Boucles d'oreilles** couleurs assorties. **\$1**
Prix sugg.: \$3.00 — SPECIAL:
- Algues marines** format 32 onces. **\$1**
SPECIAL:

Sports

- Bas "Mondor Canada"** 75% coton, 20% nylon, garnitures vertes. Grandeurs pour enfants. **\$1**
Prix sugg.: \$1.50 — SPECIAL: 2 paires pour
- Tuques de laine** pour le sport. **\$1**
SPECIAL:
- Habits 2 pièces** pour ski de fond, hommes et dames. **\$25**
Prix sugg.: \$49.95 — SPECIAL:
- Lunettes pour le ski** sans buée, modèle "Jean-Claude Killey". **\$6**
Prix sugg.: \$12.95 — SPECIAL:
- Lunettes de ski** "Compétition", Jean-Claude Killey. **\$3**
Prix sugg.: \$5.98 — SPECIAL:
- Bâtons de hockey** pour enfants, de marque Sherwood L.O.R. **\$5**
Prix sugg.: \$7.00 — SPECIAL:
- Vestes 100% en nylon** pour hommes, couleurs: rouge, bleu, jaune. **\$8**
Prix sugg.: \$18.50 — SPECIAL:

La Boutique

- Balance de pantalons** en corduroy et velours uni. Teintes et grandeurs désassorties. **\$17**
Prix sugg.: \$28.00 à \$33.00 — SPECIAL:

Maison

- Tissus à rideaux** modèles à motifs variés, couleur: blanc seulement, hauteur: 105". **\$4**
Prix sugg.: \$6.95 à \$9.95 la verge — SPECIAL: la verge
- Lot de serviettes de bain** en ratine, de très belle qualité, choix de teintes et de motifs, grandeur approximative: 20" x 40". **\$3**
SPECIAL: 2 pour
- Lot de serviettes à main** en ratine, de teintes à motifs variés. Grandeur approximative: 15" x 25". **\$1**
SPECIAL:
- Lot de débarbouillettes** en ratine, beaux choix de teintes et de motifs. **\$1**
Prix sugg.: \$0.49 chacune — SPECIAL: 3 pour
- Lot de nappes** tissu 100% coton, couleurs à petits quadrillés, de teintes assorties. Grandeur approximative: 52" x 70". **\$5**
SPECIAL:
- Protecteurs pour oreillers** tissu 100% coton, lavables, avec fermeture éclair. Grandeur: 20½" x 26". Paquet de 2 oreillers. **\$3**
SPECIAL: le paquet
- Lot de napperons** en vinyle, à motifs de teintes variées. Grandeur: 12" x 18". **\$1**
SPECIAL:
- Poignées pour le four** en ratine très épaisse, avec motifs. **\$1**
SPECIAL: 2 pour
- Linges à vaisselle** en toile et coton à rayures de teintes variées. Grandeur approximative: 18" x 28". **\$1**
SPECIAL: 2 pour
- Linges de tables** tissu 100% coton, couleurs et motifs de teintes variées. Grandeur approximative: 14" x 14". **\$1**
SPECIAL: 3 pour
- Lot de tissus** pour rideaux et pour draperies à la verge, très grand choix de teintes et tissus, à motifs variés. Largeur: 45". **\$1**
Prix sugg.: \$2.50 à \$4.00 la verge — SPECIAL: la verge
- Ensembles de draps** 50% polyester, 50% coton, lavables sans repassage, couleurs à motifs assortis, comprenant: draps contours, draps plats et taies d'oreillers. Pour lits simples seulement. **\$18**
SPECIAL:

Disques

- Longs-jeux** un beau choix de longs-jeux. **\$1**
SPECIAL:
- Disques 45 tours assortis** 15 disques pour: **\$1**

Chaussures

- Bottes doublées de Borg** pour dames et adolescentes, en similicuir, semelles pleines, antidérapantes, fermeture éclair. Couleurs: noir, brun. Grandeurs: 5 à 10. Valeur rég.: \$35.00 — SPECIAL: **\$30**
- Souliers en corfoam** doublés pour dames, de marque "Joyce", balance de lignes. Grandeurs: 5, 5½, 6 seulement. Valeur rég.: \$35.00 — SPECIAL: **\$10**
- Bottes d'hiver pour dames** similicuir, doublées de Borg avec fermeture éclair, semelles moulées, couleur: noir, talons dégagés. Grandeurs: 5 à 10. **\$30**
Prix: \$39.00 — SPECIAL:
- Souliers "chinois"** cuir, modèle avec courroie. Grandeurs: 4 à 10. Valeur rég.: \$19.00 — SPECIAL: **\$10**
- Bottillons pour garçons** en cuir avec fermeture éclair, couleur: noir. Grandeurs: 12½ à 6. **\$15**
Prix rég.: \$23.00 — SPECIAL:
- Souliers pour garçons** en suède, lacé. Grandeurs: 11 à 4. **\$10**
Prix: \$17.00 — SPECIAL:
- Souliers pour fillettes** de marque Buster Brown, en cuir, lacés. Couleur: tan. 8½ à 4. **\$10**
Prix sugg.: \$18.00 — SPECIAL:

Participez au concours de la "Valise Rouge" \$20,000 en argent à gagner

fourre-tout



claudé coté
(en collaboration)

LE BOEUF PAR LES CORNES

Ceux qui ont lu avec attention l'article que nous avons publié sur le prix payé aux producteurs de boeufs de boucherie, lors de l'encan de Lac-à-la-Croix, n'ont certes pas dû en apprendre gros. Evidemment, l'essentiel y était tout de même et il est important de savoir que le prix moyen, tel que nous l'avons écrit dans le titre, se situait à 80,36 cents la livre. Mais, le moment venu de dépecer les catégories de bouvillons et le prix payé pour chacune, des erreurs se sont glissées en bon nombre.

On aura compris qu'il s'agissait d'erreurs involontaires, non reliées à quelque ignorance ou mauvaise volonté. Détail à ajouter: aucune des bêtes vendues à ce moment-là n'était munie de cornes, puisque les acheteurs n'en veulent pas.

Quant au prix des catégories de boeuf, on peut toujours s'informer à son boucher, même si le prix de la boucherie du coin n'a pas grand-chose de commun avec le prix payé aux producteurs.

REUNION DE LA CROIX-ROUGE

La section métropolitaine de Chicoutimi de la Croix-Rouge, tiendra sa réunion annuelle le lundi, 23 octobre, à compter de 19h30, en la salle des Chevaliers de Colomb, située au 200 Est, rue Racine à Chicoutimi.

Il y aura rapport des activités de chacun des comités de la section et on procédera en outre aux élections des dirigeants et responsables pour la prochaine année.

aujourd'hui

Il y a 111 ans aujourd'hui, le 18 octobre 1867, le Parlement britannique adoptait le Second Reform Bill par lequel le nombre de personnes pouvant voter aux élections était doublé. En plus des propriétaires, tous les locataires payant au moins 10 livres de loyer annuel obtenaient ainsi le droit de vote.

1977 — Trois membres de la bande Baader-Meinhof sont trouvés morts dans leurs cellules de la prison de Stammheim, près de Stuttgart.

1975 — Le général américain William Westmoreland révèle que les Etats-Unis ont envisagé l'utilisation de la bombe atomique au Vietnam.

1973 — L'Arabie Saoudite annonce une réduction de 10 pour cent de sa production de pétrole pour faire pression sur les Etats-Unis dans la guerre contre Israël.

1967 — Une sonde spatiale soviétique dépose des instruments scientifiques sur la surface de Vénus: elle indique que sa température est suffisamment élevée pour faire fondre du métal.

1944 — L'Armée rouge entre en Tchécoslovaquie.

1925 — La flotte française bombarde Damas.

1867 — Les Etats-Unis prennent officiellement possession de l'Alaska, acheté à la Russie pour \$7.2 millions.

1685 — Révocation par Louis XIV de l'édit de Nantes, qui accordait en principe la liberté de religion aux protestants depuis 1598.

Ils sont nés un 18 octobre: — Antonio Canale, dit Le Canaletto, peintre italien (1697-1768).

— Le compositeur français Charles Gounod (1818-1893).

— L'actrice grecque Melina Mercouri (1925).

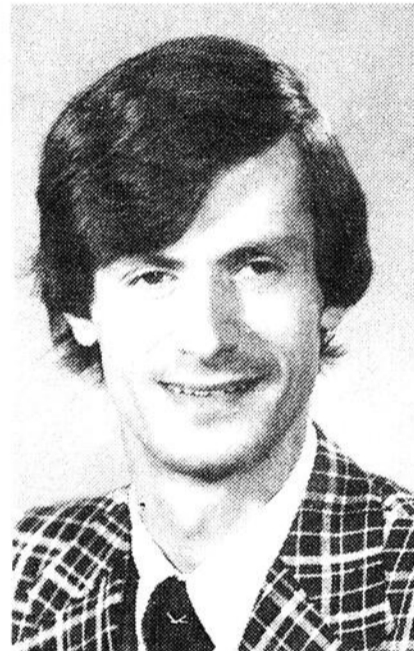


(Photo PC)

AUTOMOBILISTES EXPLOITES

M. Philip Edmonston, l'avocat défenseur du consommateur au Québec, soutient que les manufacturiers d'automobiles ont soutiré des millions de dollars aux acheteurs, au cours des 35 dernières années, en leur vendant des voitures qui, supposément nouvelles, étaient en fait des modèles de l'année précédente.

Monsieur Edmonston, qui est le président de l'Association pour la protection de l'automobiliste de la région de Montréal, a fait cette affirmation au cours d'une conférence qu'il prononçait récemment devant un groupe de consommateurs d'Ottawa.



DEVANT LE RICHELIEU

Deux des auteurs de la réforme administrative adoptée récemment par l'administration municipale de Chicoutimi, MM. Carol Allaire et André Courtemanche, (photo ci-haut), expliqueront aux membres du club Richelieu de Chicoutimi, ce soir, à l'Hôtel Chicoutimi, les implications du projet.

Ce sera la première fois que les principes et les conclusions de cette importante réforme administrative seront exposées en public.



LA BELLE ET LA BÊTE

La plus belle femme du monde — selon l'appréciation des chroniqueurs cinématographiques — mariera un Français, André Weinfeld, qui l'a séduite par son humour.

PAS D'AUTO DANS LA RUE

La Sûreté municipale d'Alma, vient d'aviser les citoyens de cette ville que le stationnement est défendu dans les rues à partir de minuit.

Cette interdiction, reliée au passage des charrires à neige, commençait le 15 octobre dernier, comme à chaque année, et se poursuivra jusqu'au premier mai. Cette première semaine est faite d'avertissements écrits, déposés sur les pare-brise, mais dès le 23 octobre, c'est une amende de \$5 qui sera imposée aux contrevenants. Et, de ce temps-ci, la police d'Alma passe pour sévère, plusieurs personnes devant répondre d'infractions devant la Cour municipale.



DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE

M. Jean Charron, directeur du Conservatoire de Hull, vient d'être nommé directeur du Conservatoire de musique de Chicoutimi, établi au 520 Est, rue Jacques-Cartier. Le conservatoire entreprend déjà sa douzième année d'existence et son effectif est composé d'une centaine de membres répartis dans diverses disciplines. D'autre part, le Conservatoire de musique de Chicoutimi annonce la tenue de concours d'admission

dans les disciplines suivantes: la contrebasse (cinq places), l'orgue classique (deux places) et le chant (une place).

La date limite pour l'inscription est fixée au 27 octobre et les gens intéressés pourront obtenir de plus amples informations en téléphonant à: 549-9560. Rappelons enfin, que le conservatoire est une institution gouvernementale qui dispense un enseignement entièrement gratuit.

BIENTOT A CHICOUTIMI

M. Pierre Marois, ministre d'Etat au Développement social, effectuera bientôt, une première visite dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis son entrée sur la scène gouvernementale. Cette visite se réalisera dans le cadre d'une tournée que le ministre Marois entreprendra à travers le Québec, le 21 octobre, et qui a comme objectif l'information sur le Livre blanc relatif à la santé et la sécurité au travail, document qui sera d'ailleurs déposé demain à l'Assemblée nationale par M. Marois.

Ce dernier sera donc à Chicoutimi, dès le matin du 24 octobre, pour participer à un déjeuner spécial du Cercle de presse du Saguenay. Il poursuivra ensuite sa tournée dans la région en passant par Alma, Mistassini, Dolbeau, Chicoutimi et Jonquière.

LES AMBASSADEURS RECRUTENT

Le Corps de tambours et clairons "Les Ambassadeurs du Saguenay", est actuellement en période intensive de recrutement de nouveaux membres.

Les intéressés n'ont qu'à se rendre, d'ici le 31 octobre, les mardi, mercredi ou jeudi entre 18h30 et 20h30, au local des Ambassadeurs situé à l'Ecole polyvalente d'Arvida.

rendez-vous

CHICOUTIMI

Raja-yoga — Meilleure connaissance de soi et des autres à travers les plans pratiques, humains et spirituels. Soirée gratuite, ce soir à 20h30. Animateur: Jacques Denault; au Centre de méditation yova Le Lotus, 338, Saint-Gérard, Chicoutimi (secteur Nord). Tél.: 545-6190.

Cercle des fermières — Journées d'information à l'intention des membres de chaque secteur. Aujourd'hui, au bureau régional de l'agriculture d'Alma; demain, à l'hôtel de ville de Latéridière, de 9h30 à 16h30. Invités: Lucette Journeault, tech. inf., NAQ et Nellie Boies, CES du NAQ.

Club Richelieu — Souper hebdomadaire, ce soir, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

Soirée allemande — Pour tous ceux qui s'intéressent à la culture allemande, il y aura un "oktoberfest", le vendredi 27 octobre à 19h30, à la Mezzarine du 6ème étage du pavillon principal de l'UQAC.

Metel Show — L'Esotérique Flamboyant avec Jean Mars, à l'école Lafontaine, ce soir, à 20h30.

Billets en vente dans les lieux habituels, prix d'étudiants à la porte avec carte d'étudiant.

Club de photos — Aujourd'hui, réunion hebdomadaire au chalet du parc Rosaire-Gauthier. Ateliers populaires.

Aféas Saint-Joachim — Réunion ce soir, à 19h30, au sous-sol de l'église.

Aféas Saint-Isidore — Réunion mensuelle ce soir, à 20h00, au sous-sol de l'église.

Baha'ie — La communauté Baha'ie de Chicoutimi célébrera l'anniversaire de naissances de Bab, le précurseur de la foi Baha'ie, demain soir, à 20h00, au Carrefour du Cegep de Chicoutimi. Bienvenue à tous.

Rencontre eucharistique — Demain soir, à 19h30, à la chapelle des Servantes c. Saint-Sacrement: adoration, confessions, célébration eucharistique.

Sont invités les paroissiens de Notre-Dame-de-Fatima, les membres de la Garde d'honneur et le public.

Triduum eucharistique — Aujourd'hui, à la chapelle des Servantes du Saint-Sacrement, deuxième jour du Triduum eucharistique prêché par le R. P. Gabriel Chaput. A 14h00, rencontre à la salle d'accueil; à 14h30, entretien suivi de la célébration eucharistique; à 19h30, adoration suivie d'une concélébration eucharistique. Les paroissiens de Saint-Dominique, les membres de la Garde d'honneur et le public sont invités.

JONQUIERE

Club Châtelaine — Souper mensuel, ce soir, à 19h15, à l'Auberge Jean-Dequen. Conférencière: Mme Suzie Gagnon.

Ligue des citoyennes — Prochaine activité ce soir, à 19h00, Rotisserie Saint-Hubert, Mail 170. Invité: Ghyslaine Girard, psychologue. Inf.: Mme Gaudet-Chiasson, à 548-3031.

LA BAIE

Foyer Bagotville — Equipe de l'amitié, assemblée mensuelle, ce soir, à 20h00, au local habituel.

LES CLOCHES SONNERONT

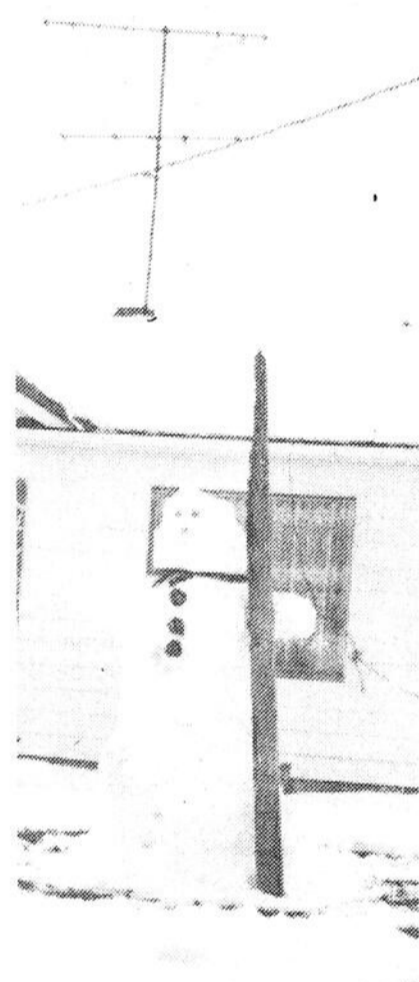
Les cloches de toutes les églises du diocèse sonneront joyeusement, dimanche, pour saluer l'intronisation du nouveau souverain pontife, Jean Paul II.

Les fidèles des différentes paroisses et les membres des communautés religieuses seront invités à s'unir par la pensée (et par le truchement de la télévision) à la foule rassemblée à Rome pour la circonstance. Des prières spéciales seront également offertes, à l'intention du nouveau pape, à chacune des messes dominicales.

FAMILLES D'ACCUEIL

M. Roland Savard était élu récemment président de l'Association des familles d'accueil du secteur de Jonquière.

Les autres dirigeants élus sont: Mme Anne-Marie Desgagnés, vice-présidente; Mme Jean-Yves Potvin, secrétaire; M. William Michel, trésorier; M. Lionel Desgagnés, Mme Bernadette Dallaire, M. Alain Beaudoin, Mme Gisèle Violette, M. Jacques Gagnon, Mme Jeannine Guay et Mme Madeleine Gagnon, directeurs.

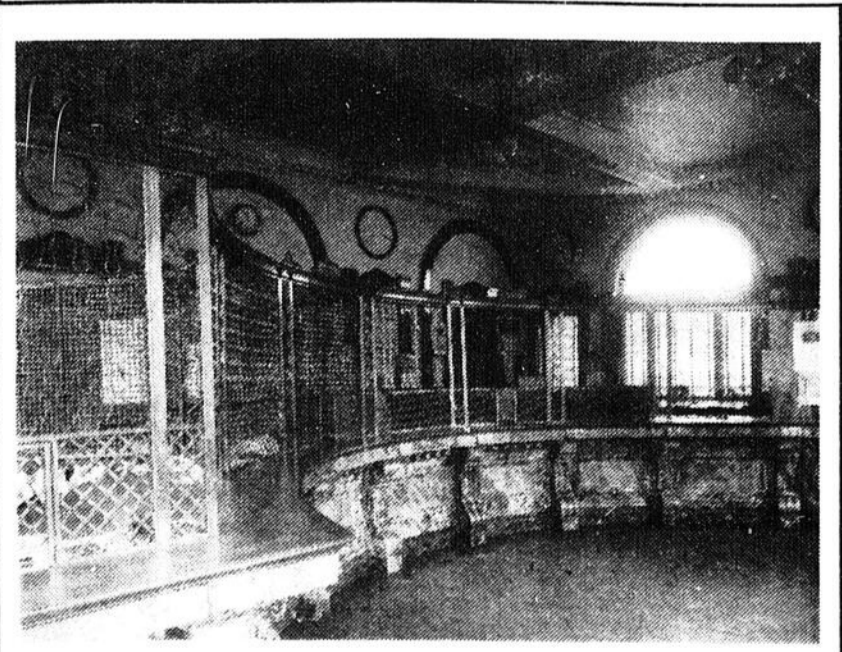


IL NEIGE, BONHOMME

Pendant que les automobilistes sont en "joual vert", que les imprudents sont à pied et que les skieurs sont en transe, les bonshommes sont en neige.

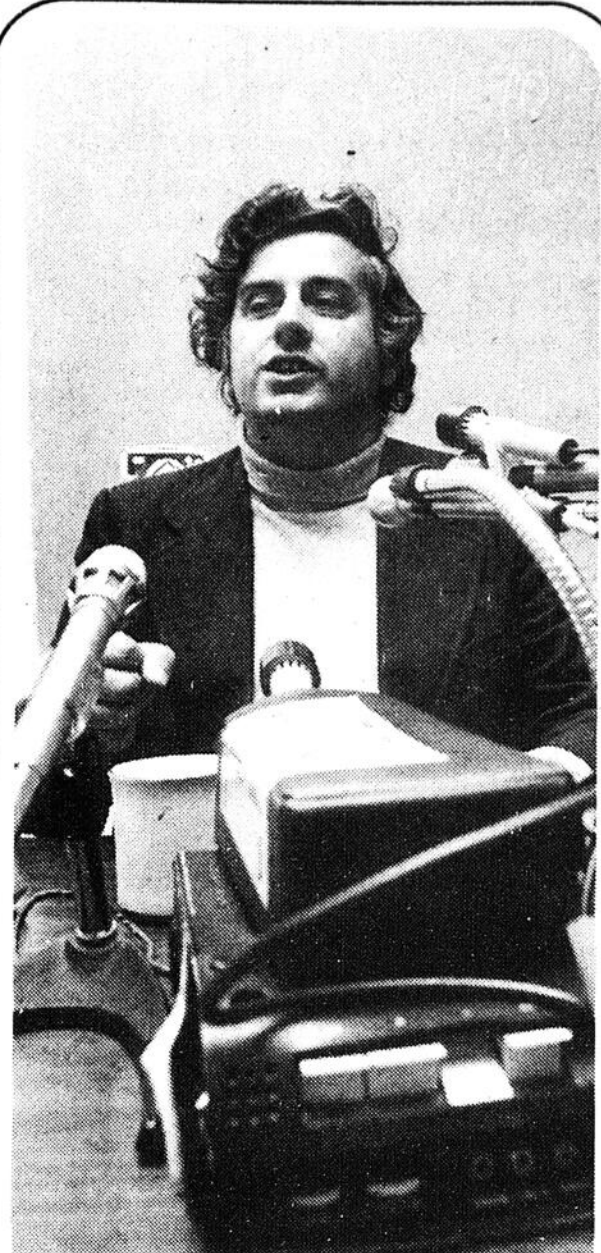
Mais, encore un peu de temps et il n'y sera plus, et encore un peu de temps et il reviendra. Après cette chute de neige mouillée, les bonshommes de neige couiraient les devants de maison dans la région, comme le veut la tradition, et comme le font les enfants.

photo-rétro



LA BANQUE MOLSON

Nous vous présentons aujourd'hui, cette excellente photo de l'intérieur, particulièrement magnifique, de la Banque Molson, à Chicoutimi. Ce cliché a été pris en 1920, par le photographe Lemay. Cette banque a cédé la place à la Banque de Montréal, au coin de la rue Racine et de l'avenue Labrecque. (Collaboration de la Société historique du Saguenay).



MARAUDAGE — Le président de la Fédération du bâtiment et du bois CSN, M. Michel Bourdon, est confiant de récupérer au moins 12,000 travailleurs à l'issue de la campagne de maraudage qui va se concrétiser le 11 novembre.
(Photo Léonard Arseneault)

La CSN confiante de garder son fief

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — Les dirigeants de la CSN-Construction sont confiants de garder leur fief du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'issue de la campagne de maraudage dans l'industrie de la construction qui va se concrétiser le 11 novembre. Leurs objectifs sont modestes du côté de la FTQ où on espère gruger les effectifs de cette centrale, et plus fermes du côté de la CSD où on veut porter le coup de grâce à cette troisième centrale.

Hier, le président de la Fédération du bâtiment et du bois CSN, M. Michel Bourdon, a avoué que la CSN-Construction espère bien obtenir l'allégeance syndicale de 12,000 nouveaux travailleurs après cette campagne de maraudage.

Toutefois, Michel Bourdon est peu bavard sur les moyens concrets à mettre de l'avant pour gruger le monopole de la FTQ dans l'industrie de la construction. A ce chapitre, on fait confiance à la bonne foi des travailleurs qui auront à se prononcer entre le 6 et le 11 novembre.

En ce qui concerne la CSD au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la volonté de la CSN est manifeste. Le permanent Marcel Saint-Germain estime qu'il sera facile de déloger la CSD dans le secteur du Haut du Lac-Saint-Jean puisque cette centrale ne compte même pas 100 membres.

Au Saguenay, la CSN-Construction entend par une présence marquée inciter les travailleurs affiliés à la CSD à venir rejoindre les rangs de la Fédération du bâtiment et du bois CSN.

Le local 791

L'affaire du local 791 de la FTQ regroupant des opérateurs de machinerie lourde sous tutelle gouvernementale a fait place à trop "d'inflation verbale" de la part du président de la FTQ, M. Louis Laberge, de l'avis de Michel Bourdon.

Récemment, la CSN-Construction décidait de constituer une nouvelle affiliation sous le nom de "Syndicat des opérateurs d'équipements lourds CSN du Québec". La réaction de Louis Laberge ne s'est pas fait attendre. Il a qualifié cette décision de la CSN-Construction comme étant de la fraude électorale en pleine période de maraudage.

Hier, au cours d'une conférence de presse, Michel Bourdon a indiqué que ce secteur est un des secteurs où la CSN-Construction espère le plus. Toutefois, la lutte se fera dans la métropole et sur le plus important chantier de la province, soit celui de la Baie James. D'ailleurs, 8,000 opérateurs sont cantonnés sur ce chantier.

Au sujet de cette décision, Michel Bourdon ne voit aucune irrégularité. "L'affiliation nouvellement formée sera seulement la seizième à la CSN-Construction et elle n'aura pas de statut particulier. Elle aura des services en fonction du nombre de membres qu'elle regroupera", a lancé Michel Bourdon.

Placement régional

Le placement régional dans l'industrie de la construction est la seule façon d'assurer aux travailleurs de cette industrie une sécurité d'emploi.

Dans l'esprit de Michel Bourdon, les travailleurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean doivent avoir la priorité d'emploi chez eux. Dans cette optique, il est inconcevable que des "gars de Montréal" oeuvrent sur le chantier de la Donohue à Saint-Félicien quand une main-d'oeuvre locale est disponible.

Parlant du chantier de l'Alcan à La Baie, le permanent Marcel Saint-Germain avoue que le chantier fonctionne bien et que la priorité d'emploi est consacrée aux travailleurs de la région.

Enfin, M. Saint-Germain a ajouté que la sécurité est la grande préoccupation et jusqu'à maintenant le travail de prévention a porté fruit.

Maraudage dans la construction

La CSD veut briser le monopole de la FTQ

CHICOUTIMI (GL) — L'objectif ultime de la Centrale des syndicats démocratiques dans le cadre de la campagne de maraudage dans l'industrie de la construction est de briser le monopole exercé par la FTQ. Ainsi, cette centrale espère une représentation à la table des négociations pour le renouvellement du prochain décret de la construction.

Hier, au cours d'une conférence d'information, le président de la CSD, M. Paul-Emile Dalpé avait d'abord des reproches à faire au législateur en ce qui concerne la procédure du vote entre le 6 et le 11 novembre.

En fait, M. Dalpé dénonce un article du projet de loi 52 qui stipule que seuls les travailleurs qui veulent changer d'allégeance syndicale doivent aller voter.

Dans l'esprit du président de la CSD, cette clause est inadmissible puisqu'elle diminue le secret du droit de vote et le travailleur qui se présente au bureau de scrutin manifeste ainsi son intérêt de quitter une centrale syndicale. "C'est encore une mesure qui favorise l'intimidation et peut entraîner pour des travailleurs des présailles physiques et morales", selon M. Dalpé.

Puis, le président de la CSD s'en est pris au monopole de la FTQ. Selon lui, les travailleurs ne sont pas satisfaits de la dernière ronde de négociations dans

l'industrie de la construction principalement à cause de la FTQ qui détient le contrôle des opérations du côté syndical.

Un tel monopole est inadmissible puisqu'il rend mécontent au moins 30 pour cent des travailleurs de la construction d'allégeance CSN ou CSD.

Le local 791

La Centrale des syndicats démocratiques a refusé l'offre de trois gérants d'affaires du local 791 des opérateurs de machinerie lourdes qui, moyennant certaines garanties auraient passé en bloc les travailleurs de ce local à la CSD.

C'est la révélation qu'a faite hier M. Paul-Emile Dalpé, précisant que cette affaire du local 791 n'est rien d'autre qu'une lutte de pouvoir qui a lieu au-dessus de la tête des travailleurs concernés, dans la plus pure tradition du syndicalisme de "bras" pratiqué depuis longtemps par l'establishment syndical.

Au sujet des déclarations de M. Louis Laberge qui parle de fraude électorale, M. Dalpé estime que la FTQ joue "les vierges offensées".

Toujours selon le président de la CSD, cette affaire dévoile les tactiques frauduleuses et les motifs plutôt obscurs

de trois gérants d'affaires qui ont oeuvré dans l'organisation de la FTQ auparavant.

Puis, M. Dalpé qualifie la CSN de "championne de zérocratie". Essentiellement, il qualifie la CSN d'opportuniste tout en faisant la preuve qu'elle sombre dans la panique la plus complète.

Interrogé sur les allégations du président Michel Bourdon de la CSN-Construction à l'effet que la CSD fait beaucoup plus de publicité qu'elle offre de services aux travailleurs, M. Dalpé répond: "Elle a publiquement dénoncé les sommes d'argent dépensées dans cette campagne, elle qui a englouti \$500,000 en 1975 pour le maraudage".

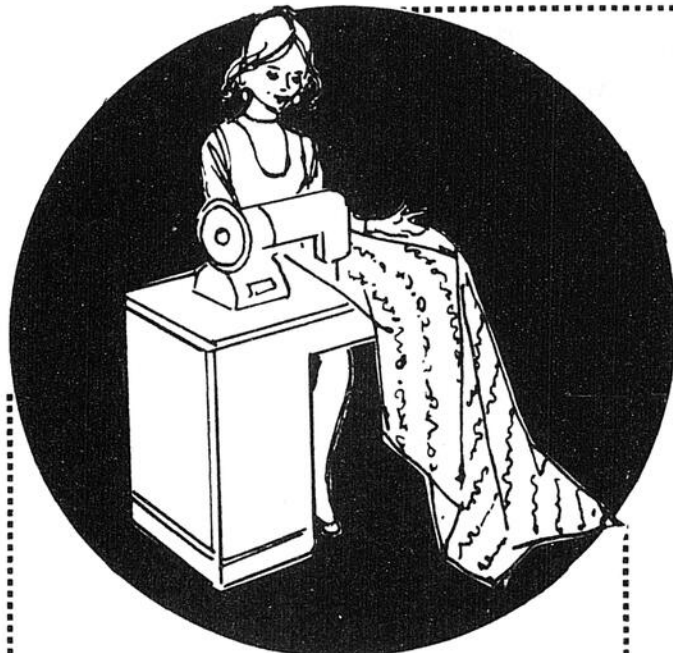
Qu'est-ce qu'elle offre?

Interrogé à savoir qu'est-ce que la CSD offre aux travailleurs de la construction, M. Dalpé a répondu la liberté syndicale.

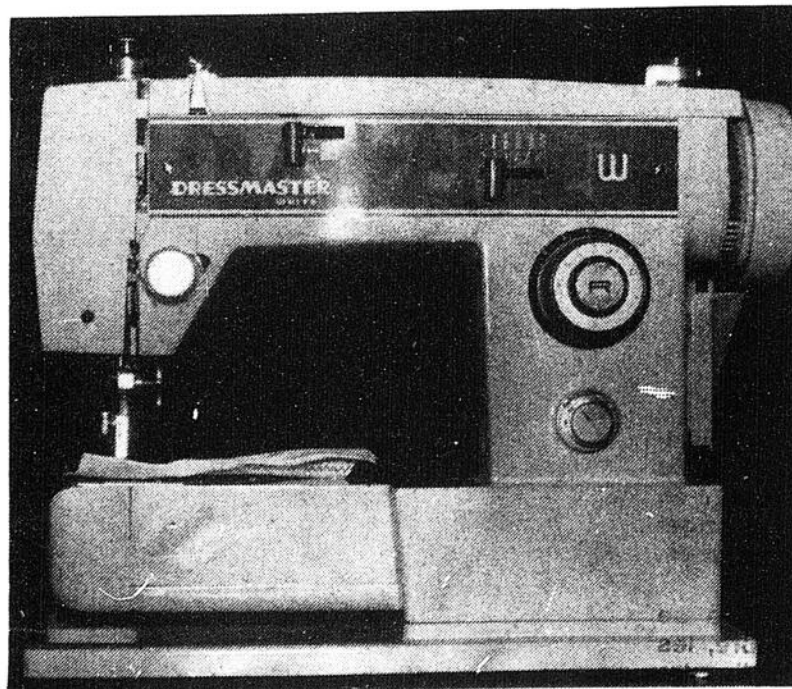
De plus, il a parlé des cotisations. Selon lui, la CSD n'exige pas de ses adhérents le paiement d'un droit d'entrée à la centrale. Aussi, lorsqu'un travailleur est malade ou est en chômage, la CSD n'exige pas de lui qu'il paie ses cotisations. Il a résumé en déclarant: "Une foule de petites choses que les travailleurs auraient intérêt à connaître".



LA CSD — L'objectif ultime de la CSD dans la campagne de maraudage est de briser le monopole exercé par la FTQ, selon son président, M. Paul-Emile Dalpé.
(Photo Léonard Arseneault)

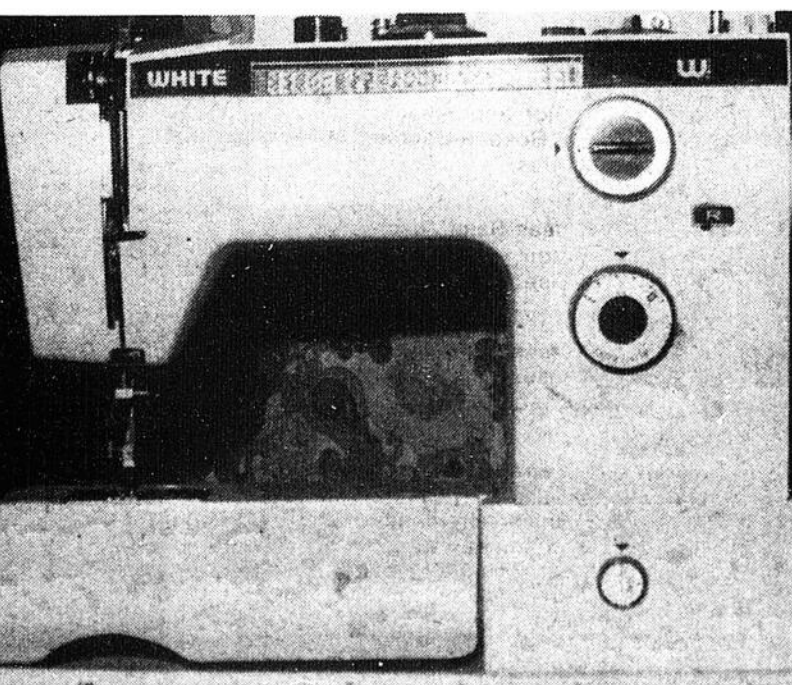


LA COUTURE AVEC UNE WHITE UN EXCELLENT MOYEN D'ECONOMISER...



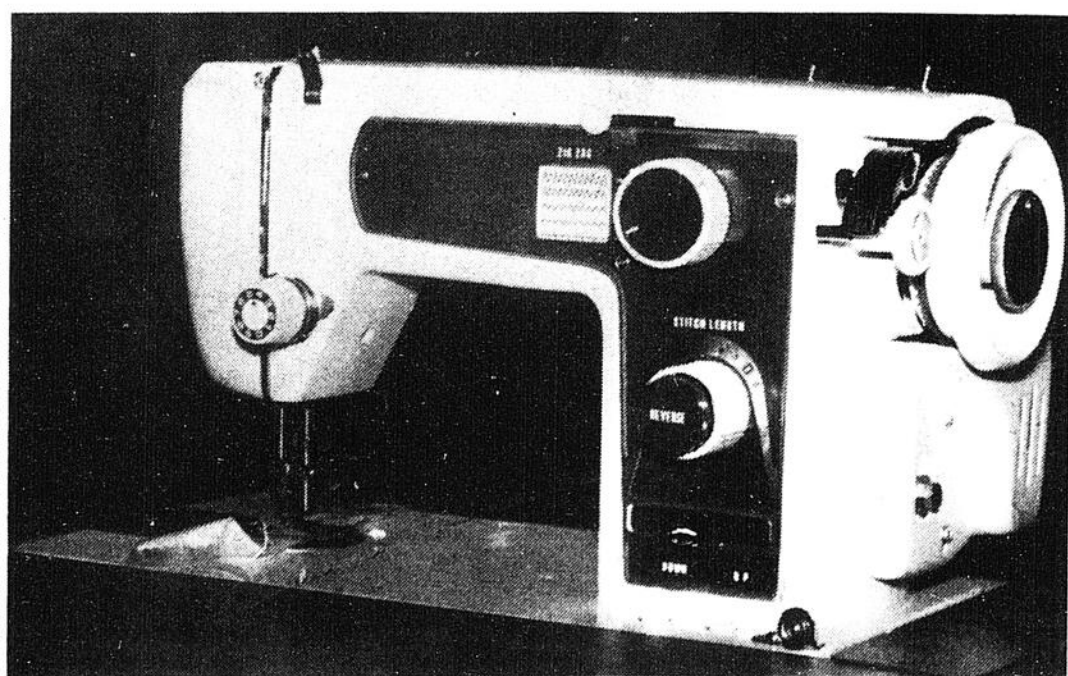
Bras libre, couture droite surpiqûre, zig-zag, multiples, boutonnières, point extensible.

Modèle 346. Régulier: \$259.92
SPECIAL: \$179



Bras libre, points extensibles, points de fantaisie, boutonnière à 2 temps, points invisibles pour bas, robe et pantalon, surpiqûre.

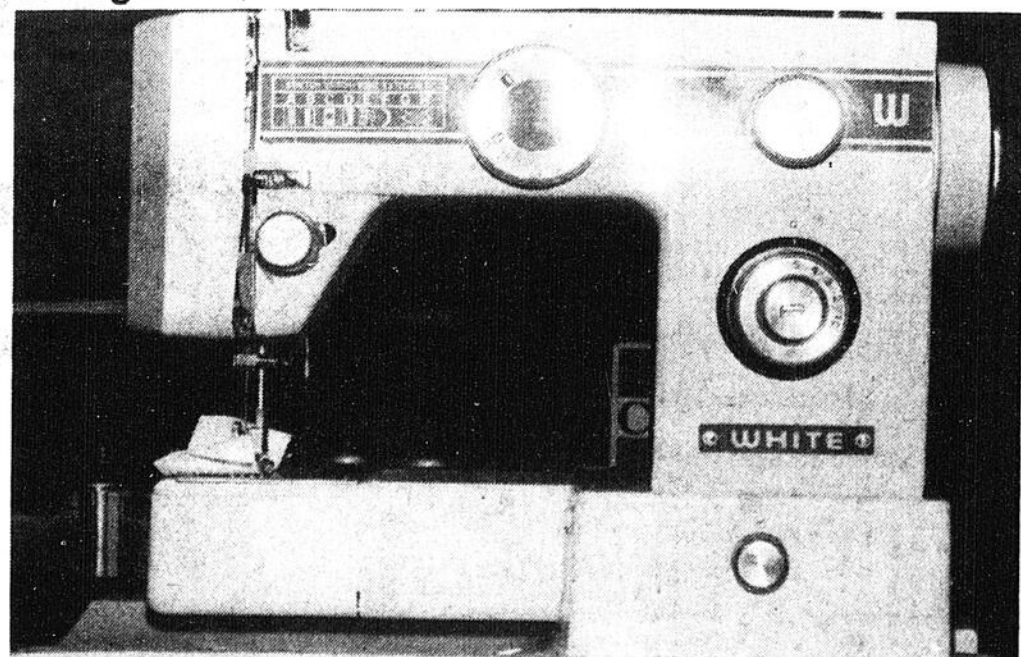
Modèle 710. Régulier: \$799.00
SPECIAL: \$575



Couture droite boutonnière Zig-Zag

K-76. Régulier: \$199.00

SPECIAL: \$123



Bras libre, boutonnière en 4 temps, point invisible pour bas robe et pantalon, points de fantaisie, surpiqûre, points extensibles.

Modèle 423. Régulier: \$307.80

SPECIAL: \$232



DE VOTRE LOCALITE

Chez Provibec on est plus près de vous!



Super Valeur

LIQUEURS "KIST"

SAVEURS ASSORTIES
BOUTEILLE 26 ONCES

.25

Super Valeur

CAFE MOULU

"MAXWELL HOUSE"
SAC 1 LIVRE

\$2⁸⁸

Vente

Produits Provigo

PECHES

"PROVIGO"
DEMIES CLING



BOITE
28 ONCES

.74

Moutarde "Provigo"

JARRE 24 ONCES.

.53

Farine "Provigo"

SAC 2.5 KILOGRAMMES.

1⁰³

Papier mouchoir.

"PROVIGO", BOITE DE 400.

ROSE OU
BLANC

.63

Alcool à friction

"PROVIGO", BOUTEILLE 16 ONCES.

.56



JAMBON

PIC-NIC "C.C.S."
LA LIVRE

.99

Foie de porc

LA LIVRE.

.49

Bacon tranché

"C.C.S.", PAQUET 16 ONCES.

1⁴⁹

Cretons frais

"MAISON", BTE 14 ONCES.

1⁵⁹

Saucisses fumées

"HYGRADE", POT 16 ONCES.

1⁰⁹

Roulé de bologne

"HYGRADE", EN MORCEAUX, LA LB.

.89

Salade de chou

"HYGRADE", CONT. 12 ONCES.

.69

FAITES DES ECONOMIES POUR
VOTRE PROCHAIN NOEL AVEC

CERTIFICATS
DE NOEL 1978

EN VENTE EN TOUT TEMPS A:

\$1.00

CH.

VOTRE ARGENT EST DEPOSE DANS
UN COMPTE EN FIDUCIE

Biscuits "Christie"

SUCRES, FUDGE-O, 454 G.

1⁰⁹

Saltines "McCormick"

FORMAT 1 LIVRE.

.79

Menthes "Rito"

CELLO 14 ONCES.

1¹⁵

Poudre à liqueurs

"KOOL-AID" SUCREE
SAVEURS ASST., 4 ONCES.

.35

Noix mélangées

"TIP TOP", FORMAT 13 ONCES.

1⁷⁰

Pain Campagne

"GRAIN D'OR", NORMAL,
FORMAT 260 GRAMMES.

.98

Margarine dure

"FLEISCHMANN'S",
FORMAT 2 LIVRES.

2²³

Margarine molle

"MONARCH", FORMAT 1 LIVRE.

.88

Super Valeur
TOMATES
 DE CHOIX "AYLMER"
 BOITE 28 ONCES
.55

Super Valeur
CAFE INSTANTANE
 "CHASE & SANBORN"
 JARRE 10 ONCES
\$4.49

Super Valeur
CROUSTILLES
 REGULIERES ET ONDULEES
 "DULAC", SAC 225 GRAMMES
.79

Anniversaire



Crème à fouetter .61
"MONARCH", AEROSOL, 200 GR.
Jus de tomates .34
"HEINZ", BOITE 19 ONCES.

Nettoyeur "Fantastik" 1.19
REFILL, CONTENANT 32 ONCES.
Nettoyeur pour bains 1.26
"LYSOL", AEROSOL, CONT. 15 ONCES.

Champignons "Elbee" .86
FRANCHES, BOITE 10 ONCES.
Ragoût "Cordon Bleu" .79
SAVEURS ASST., BTE 15 ONCES.

Nettoyeur à vitres 1.16
"GACHETTE PLUS", FORMAT 24 ONCES.
Détergent "Cascade" 2.98
LAVEUSE VAISSELLE, BTE 65 ONCES.

Sauce hot chicken .40
"HABITANT", BOITE 19 ONCES.
Soupe aux tomates .22
"AYLMER", BOITE 10 ONCES.

Antigel "Prestone II" 5.61
LE GALLON.
Bûches pour foyer 1.31
"ULTRA FLAMME", 6 LIVRES.

Raisins "Jaffa" 1.93
CELLO 32 ONCES.
Mélanges 1.23
A GATEAUX "ROBIN HOOD"
 PAIN DES ANGES, BTE 15 OZ.

Combustible pour fondue .59
"MARCO", BOITE 16 ONCES.
Rince-bouche Listermint 1.92
BOUTEILLE 511 MILLILITRES.

Shortening .76
"DOMESTIC", FORMAT 1 LIVRE.
Confitures aux fraises 1.76
"LAURA SECORD", JARRE 24 OZ.

Pâte dentifrice 1.93
"LISTERINE", CELLO 1 LIVRE.
Serviettes 3.57
SANITAIRES "LIBERTE NOUVELLE"
 SUPER ABSORBANTES, BOITE DE 30.

Beurre d'arachides 1.04
"SKIPPY", CREMEUX OU CROQUANT,
 16 OZ.
Chocolat chaud 2.71
"NESTLE", GUIMAUVES, 32 OZ.

Lames "Wilkinson" .89
PAQUET DE 5.
Shampooing "Agree" 2.36
EXTRA DOUX, GRAS OU REG., 350 ML.

Pizzas garnies 2.02
SURGELEE 5 POUCHES DIAM., CONT. 13 ONCES. "GUSTO"
Pâte à egg-rolls .81
SURGELEE, "WONG-WING", 16 OZ.

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'À L'HEURE DE FERMETURE SAMEDI, LE 21 OCTOBRE 1978. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ.

Nettoyeur "Fantastik" 1.32
GACHETTE 24 ONCES.
Sacs à sandwiches 1.03
"GLAD", ROULEAU DE 100.



TOMATES
 DE CALIFORNIE, GROSSEUR 6 X 6.

.49
 LB

Navets frais CULTURE DU QUEBEC LA LIVRE **.13**

Concombres frais "ETATS-UNIS" GROSSEUR 48. 2 POUR **.49**

Echalotes fraîches "ETATS-UNIS" LE PAQUET. **.19**

Citrons "Sunkist" CALIFORNIE GROSSEUR 140. 6 POUR **.89**

québec en bref

Vandalisme au barrage

QUEBEC (PC) — Des actes de vandalisme qui ont été posés hier matin, dans la salle de contrôle d'un barrage de l'Hydro-Québec situé sur la rivière Montmorency à Beauport, en banlieue de Québec, sont responsables de la pénurie d'eau potable qu'a connue cette municipalité, pendant une bonne partie de la journée, hier.

En effet, des vandales auraient forcé une porte de l'édifice abritant les instruments servant à contrôler le niveau d'eau du barrage. Ils ont ensuite forcé le panneau de contrôle et actionné le bouton qui contrôle l'ouverture et la fermeture des vannes du barrage, ce qui causa l'abaissement total du niveau de l'eau. Ce n'est finalement que vers 21h30 hier, que le niveau de l'eau potable a pu être rétabli.

Troisième victime

MONTREAL (PC) — Un troisième homme est mort lundi des blessures, lors d'une fusillade qui avait fait deux morts, des motards, la semaine dernière, dans un bar de la métropole.

Guy Davies, 25 ans, membre de la bande Wild Ones, est mort à l'hôpital. Il y avait eu trois blessés dans cet attentat.

Chute mortelle

MONTREAL (PC) — Un ouvrier de 49 ans, affecté à la réparation de la maçonnerie d'une distillerie de l'ouest de la métropole, a fait une chute mortelle de 87 pieds, lundi matin, alors qu'il s'appropriait à converser avec des confrères de travail.

L'accident s'est produit vers 11h20, sur la propriété de la compagnie Distiller Corporation Ltd., une succursale de la maison Joseph Seagram and Sons Ltd., à Ville LaSalle.

La victime, M. Denis Viau, de Montréal, était à l'emploi de la compagnie A.N. Shaw Restauration Limitée, et travaillait à la refectoire de la maçonnerie près du toit de l'un des murs de la distillerie lorsque l'accident s'est produit.

Selon les rapports préliminaires, l'homme se trouvait sur le toit et se serait penché pour annoncer l'heure du lunch à des confrères installés sur un échafaudage. Il a plongé dans le vide d'une hauteur de 87 pieds pour s'écraser sur du gazon, entre deux amas de briques. Il est mort sur le coup.

De Sève

MONTREAL (PC) — La Cour d'appel du Québec a ordonné un nouveau procès dans le cas de Germain De Sève, trouvé coupable de meurtre, lors de son premier procès, il y a deux ans. La Cour d'appel a estimé que le juge Jacques Boucher, de la Cour supérieure, qui avait présidé le procès de De Sève, s'était fourvoyé dans ses remarques au jury en affirmant que "De Sève avait la responsabilité de prouver son innocence au-delà de tout doute raisonnable".

En présentant son appel, la semaine dernière, l'avocat de De Sève, Me Robert Lahaye, avait lu la transcription des remarques du juge Boucher aux jurés, lors du procès de Germain De Sève.

La couronne a soutenu que le juge Boucher avait commis un "impair". Mais le juge en chef Edouard Rinfret, le juge Rodolphe Baret et le juge Maurice Jacques étaient tous d'accord pour ordonner la tenue d'un nouveau procès.

La loi dit en effet, qu'un accusé est innocent jusqu'à ce que la Couronne ait prouvé sa culpabilité au-delà de tout doute raisonnable.

De Sève avait été condamné à la prison à vie pour le meurtre du jeune Gilles Leblanc, neuf ans, qui avait été enlevé et gardé en otage en échange d'une rançon de \$3.000. Ce crime crapuleux remonte à 1973.

L'environnement contaminé par le fumier

QUEBEC (PC) — Le projet de règlement régissant les activités d'exploitations de production animale va coûter \$100 millions à la classe agricole, soutient le député indépendant de Beauce-Sud, M. Fabien Roy.

Intervenant hier devant la commission parlementaire de l'Environnement chargée d'étudier cette réglementation, M. Roy a souligné que celle-ci cause beaucoup d'inquiétude aux agriculteurs qui ont l'impression, a-t-il dit, que le ministre de l'Environnement a plus de pouvoir que le ministre de l'Agriculture.

Le ministre responsable, M. Marcel Léger, a affirmé au contraire que ce projet de règlement n'a rien pour "faire peur" aux agriculteurs.

Il a relevé que le nombre des demandes de permis d'exploitation animale est passé de 2.000 l'an dernier à 2.500 cette année alors que les éleveurs devaient se conformer à des normes ressemblant à celles contenues dans la nouvelle réglementation.

Le projet de règlement fixe des normes sévères pour empêcher que le stockage, l'utilisation et l'élimination des fumiers ne constitue une source de pollution tant par l'odeur que par la contamination des eaux de surface et souterraines.

Il découle de la loi de 1972 sur la qualité de l'environnement et remplace un règlement vieux de 34 ans sur l'hygiène.

M. Léger a fait valoir qu'il était devenu nécessaire d'avoir un règlement plus approprié afin de répondre aux nombreuses plaintes dont sont maintenant l'objet les exploitations de production animale.

Grève des mineurs

MURDOCHVILLE (PC) — Les quelque 1.200 travailleurs syndiqués des mines de cuivre Gaspé Ltée, de Murdochville, ont déclenché la grève, mardi, après avoir rejeté les dernières offres patronales dans une proportion de 77 pour cent.

La convention collective de ces travailleurs, membres du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, est venue à expiration à minuit, lundi.

Au cours d'un scrutin secret, ils se sont prononcés par 769 voix contre 216 en faveur de la grève, conformément à une recommandation formulée par leurs négociateurs à l'issue d'une ultime séance de négociations tenue dimanche.

Selon le président de la section locale du syndicat, M. Claude Soucy, le litige porte sur plusieurs points, dont les salaires, l'adoption d'une formule de boni de vie chère, la sécurité et la santé au travail, les sous-contracts, le réaménagement des régimes de retraite et d'assurance-sociale ainsi que la durée du contrat.

Au chapitre des salaires, les syndiqués réclament la parité avec les autres travailleurs des mines du groupe Noranda, ce qui nécessiterait selon eux une augmentation immédiate de \$1.44 l'heure, plus des augmentations de \$0.75 chacune au 15 avril 1979 et au 15 avril 1980.

Le syndicat demande également un contrat de 30 mois, en vue d'en arriver à une échéance commune avec les autres entreprises du groupe Noranda, alors que la partie patronale offrirait un contrat de deux ans.

Document des Affaires intergouvernementales

Règle générale, les décisions de la Cour suprême bien fondées

QUEBEC (PC) — Sauf en de très rares occasions, les décisions de la Cour suprême rendues depuis 1949 semblent bien fondées en droit et fidèles au texte des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ainsi qu'aux intentions des pères de la confédération.

Pendant, il semble que ces décisions, même après une éventuelle réforme du plus haut tribunal du Canada, auront toujours généralement tendance à être favorables au gouvernement fédéral tant et aussi longtemps que le tribunal devra interpréter un texte qui prête essentiellement, par son libellé et l'intention de ses auteurs, à une vision centralisatrice.

En effet, le Parlement fédéral pourra toujours invoquer ses pouvoirs généraux pour vider de leur substance des catégories de sujets par ailleurs attribuées exclusivement aux provinces.

Voilà la conclusion générale à laquelle en vient une étude commandée par le ministère des Affaires intergouvernementales sur le fonctionnement du fédéralisme actuel et dirigée par M. Bernard Bonin, sous-ministre adjoint.

Le volumineux document de 400 pages, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre, M. Claude Morin, constitue le deuxième d'une série de travaux sur le fédéralisme, après la publication, à la fin de juin dernier, d'un ouvrage sur le chevauchement des programmes fédéraux et québécois.

La présente étude, largement étayée d'extraits de cause devant la Cour suprême et de décisions, de commentaires de spécialistes, examine minutieusement les implications de décisions de la Cour suprême par rapport aux programmes gouvernementaux des quatre grandes missions: l'économie, la culture et la langue, les affaires sociales et les affaires institutionnelles.

Pouvoirs généraux

Le gouvernement fédéral est largement favorisé par ce que l'on appelle "les pouvoirs fédéraux", comme par exemple, le pouvoir de légiférer pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement, le pouvoir de dépenser, le pouvoir ancillaire, le pouvoir d'empêcher et la prépondérance absolue des législations fédérales dans ce que l'on qualifie de "zones grises dans la constitution".

Le document explique qu'en pratique, "on peut percevoir dans l'esprit qui préside à la répartition des compétences législatives au Canada, une étrange application du principe des vases communicants qui permet au Parlement (fédéral), malgré une énumération des matières dans le domaine exclusif provincial, de vider littéralement ces compétences de leur contenu pour les faire passer dans le domaine fédéral prépondérant".

Une telle affirmation rappelle une boutade de l'ancien premier ministre Daniel Johnson, répétée par M. René Lévesque, que "la Cour suprême est comme la tour de Pise, elle penche toujours du même côté".

Rôle semi-politique

La Cour suprême du Canada a été instituée en 1875 en vertu d'une loi édictée par le Parlement fédéral et plusieurs modifications ont été apportées par la suite à ses attributions et à son organisation.

De par son rôle de tribunal de dernier ressort en matière constitutionnelle, elle est appelée à jouer un rôle semi-politique en influençant l'évolution du fédéralisme, bien que la Cour suprême exerce une

fonction de nature judiciaire, a déjà écrit Jacques Brossard dans un ouvrage sur cette institution.

Les principales critiques formulées contre la Cour suprême aujourd'hui sont de deux ordres: d'abord un apparent manque d'impartialité en raison même de sa constitution et son mode de nomination des juges et, en deuxième lieu, sa tendance générale depuis 1949 à favoriser l'autorité fédérale dans ses jugements au détriment des provinces, notamment le Québec.

Conseil privé de Londres

En effet, c'est seulement en 1949 que la Cour suprême est réellement devenue "suprême" puisque c'est en cette année qu'elle a obtenu la juridiction d'instance finale d'appel non seulement dans les domaines de compétence fédérale mais aussi dans tous les champs de compétence provinciale.

C'est dès lors à partir de cette date que l'étude du comité Bonin a analysé ses orientations dans ses jugements sur la Cour suprême.

Avant 1949, il était possible de porter en appel les décisions de la Cour suprême au comité judiciaire du Conseil privé de Londres et même d'en appeler directement, auprès du comité judiciaire, de certaines décisions des tribunaux provinciaux supérieurs.

L'abolition des recours au Conseil privé a fait l'objet de débats et de contestation, principalement au Québec, où on y voyait une source d'inquiétude quant à l'évolution du fédéralisme canadien vers l'autonomie provinciale.

Car, il semble, d'après les études du comité Bonin, que le comité judiciaire du Conseil privé était loin d'apporter une extension à ces fameux pouvoirs généraux du gouvernement central prévus dans la constitution de 1867.

Bien au contraire, ces pouvoirs généraux, qui permettaient à Ottawa d'occuper des juridictions provinciales, paraissent considérablement limités dans leur portée par l'action du comité judiciaire.

"C'est d'ailleurs cette attitude favorable aux provinces qui aurait, pour une bonne part, justifié l'abolition des recours au comité judiciaire du Conseil privé", lit-on dans le document.

"L'attitude provincialiste du comité judiciaire était par ailleurs inspirée par la notion d'union fédérale. C'est précisément sur la base du principe fédératif que le comité judiciaire a considérablement restreint le pouvoir général de légiférer attribué au Parlement fédéral".

Pouvoir de dépenser

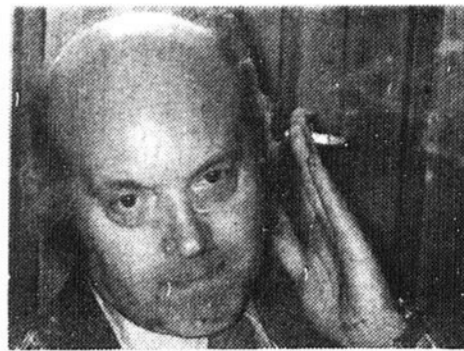
La controversée question du pouvoir de dépenser du fédéral est prévue dans l'article 91 (3) de l'AANB qui n'y apporte aucune limite tandis que le pouvoir d'imposition provincial est limité à des fins provinciales.

Là-dessus encore, le comité judiciaire avait apporté certaines restrictions au pouvoir fédéral de dépenser, autre motif d'abolition de cette institution britannique.

C'est donc à partir de comparaisons entre les décisions rendues par le comité judiciaire du Conseil privé de Londres et celles de la Cour suprême d'après 1949 que l'ouvrage du comité Bonin a évalué l'impact des jugements de la Cour suprême sur le partage des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales.

Au chapitre des affaires économiques, le comité Bonin conclut que, s'agis-

sant du commerce des valeurs mobilières, le tribunal demeure fidèle aux décisions d'avant 1949.



Claude Morin

Après moins d'un an, les fédéralistes changent de nom

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Moins d'un an après sa fondation en décembre dernier sur les hauteurs du Cap Diamant, à Québec, le comité pré-référendaire a complété sa réorganisation sous la direction de son nouveau président Me Michel Robert de Montréal et il a décidé de changer de nom pour s'appeler dorénavant le Comité pro-Canada.

Deuxième président du Comité pro-Canada, Me Robert a succédé à M. Claude Castonguay, ancien ministre québécois des Affaires sociales, il y a un mois. Il compte communiquer à la presse d'ici quelques jours les lignes de force de la réorganisation du Comité pro-Canada.

Selon certaines sources près du Comité pro-Canada, la nouvelle orientation, qui est le fruit de longues négociations entre toutes les parties constituantes, confère à l'organisme pro-fédéraliste un nouveau mandat plus étendu que celui qui avait d'abord été établi sous la présidence de M. Castonguay.

Tandem

Le Comité pro-Canada aura à sa direction un tandem formé du président Me Michel Robert, du Parti libéral du Québec (PLQ) et du vice-président du Rodrigue Pageau, de l'Union nationale. Le comité devra assumer un rôle de coordination des ressources pro-fédéralistes à engager dans la campagne pré-référendaire. Il devra également assumer la liaison entre les parties constituantes de ce regroupement des forces pro-fédéralistes.

Huit partis politiques et sept organisations pro-fédéralistes constituent le Comité pro-Canada. Il y a les quatre partis qui forment l'opposition à l'Assemblée nationale à Québec, soit le Parti libéral du Québec, l'Union nationale, le Ralliement créditiste et le Parti national populaire. Les partis politiques fédéraux: le Parti libéral du Canada, le Parti progressiste-conservateur, le Nouveau parti démocratique et le Crédit social du Canada font aussi partie du comité. Les organisations pro-fédéralistes sont Québec-Canada, qui regroupe plus de 150.000 membres au Québec; le Décision Canada formé de 700 jeunes cadres montréalais; le mouvement d'Action positive, qui compte environ 30.000 membres; le groupe Ralli-Canada surtout formé de Montréalais; un mouvement féminin, Impact Québec qui travaille à la défense de l'unité du pays; le groupe Engagement canadien, et enfin le Conseil pour l'unité canadienne, qui s'est donné pour mission de promouvoir le Canada.

Au moment de la fondation du Comité pro-Canada, au Symposium sur la consultation populaire tenue à Québec au début de décembre 1977, des doutes avaient été exprimés quant à la possibilité de pouvoir faire travailler ensemble des partis politiques dont la première préoccupation demeure d'ordre électoral et des associations de citoyens. Effectivement les débuts du Comité pro-Canada ont été souvent laborieux.

Cela n'a pas empêché le comité d'avoir franchi des étapes importantes. En effet il s'est donné, sous la direction de M. Castonguay son premier président, des règles de fonctionnement. Il avait alors été établi que les activités pré-référendaires du comité devaient être financées par les citoyens du Québec.

Le financement des activités pré-référendaires doit être assuré au moyen d'une campagne de souscription et les fonds recueillis confiés à une fondation, à laquelle M. Castonguay continuera de consacrer une partie de son temps même s'il a quitté la présidence du comité. C'est l'industriel de Québec, M. Pierre Côté, qui est président de la campagne de financement.

Controverse

Le printemps dernier, le Comité pro-Canada s'était trouvé au cœur d'une controverse lorsque l'une de ses parties constituantes, le mouvement Québec-Canada, avait accepté une subvention de \$265.000 du gouvernement fédéral pour se financer. Le comité avait alors établi une nette distinction entre les activités pré-référendaires et celles de promotion de l'unité canadienne de ses membres. Seules les activités d'unité canadienne ne tombent sous l'empire des règles du financement pré-référendaire.

Enfin le nouveau chef du Parti libéral québécois, M. Claude Ryan, avait tout comme les représentants du NPD souhaité que le Comité pro-Canada cherche à assurer une participation d'éléments de la société québécoise qui en sont absents comme les travailleurs, les jeunes et les ruraux.

Au cours de la fin de semaine dernière le représentant à l'Assemblée nationale du Parti national populaire, M. Fabien Roy, député de Beauce-Sud a dit qu'il demanderait au Comité pro-Canada de se prononcer sur un projet de loi garantissant le droit des Québécois à l'autodétermination.

Si le référendum doit avoir lieu à l'automne 1979 comme le prévoient certains observateurs, le Comité pro-Canada aura un an pour jeter les fondements de la campagne référendaire qui, selon la loi, devra être dirigée par un comité parapluie formé des partis politiques préconisant l'option Canada.

VENTE
4 JOURS

PRE-SAISON
MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI
LES 18-19-20-21 OCTOBRE



LOT SPECIAL DE

MANTEAUX
D'HIVER

Grandeurs: 2 à 18 ans.

RABAIS DE:

20%

LOT SPECIAL:

D'HABITS
DE NEIGE

Çarçons et filles.

Grandeurs: 2 à 16 ans.

RABAIS:

30%

AUSSI NOMBREUX SPECIAUX NON ENUMERES



chez BEATRICE

Magasin à rayons pour enfants, grandeurs: naissance à 18 ans.

PLACE
DU ROYAUME
CHICOUTIMI
TEL.: 549-6543

GALERIES
JONGQUIERE
JONGQUIERE
TEL.: 542-3355



LES CHINOIS SONT PRETS — Paul Desmarais, à droite, président de Power Corp., et Ian Sinclair, président du Canadian Pacific Ltd., discutent avec les journalistes à Montréal de leur récent voyage en Chine en tant que membres d'une délégation d'hommes d'affaires cana-

diens. Les Canadiens devraient profiter maintenant des opportunités d'échange avec la Chine, de dire M. Desmarais, pendant que ce pays désire acheter et pendant que les Etats-Unis ne sont pas encore des compétiteurs. (Téléphoto PC)

Desmarais encourage le commerce avec la Chine

MONTREAL (PC) — Le président de Power Corp., a incité les hommes d'affaires canadiens, mardi, à commercer avec la Chine immédiatement, au moment où ce pays est décidé à acheter et que la concurrence des Etats-Unis n'existe pas encore.

Dans une conférence de presse, M. Paul Desmarais a souligné que les Chinois que la délégation qu'il a dirigée a rencontrés s'étaient montrés intéressés à commercer avec des Canadiens.

De plus, a fait remarquer M. Desmarais, il est temps d'agir avant que les Etats-Unis reconnaissent la Chine, ce qui ne tardera pas selon lui.

Un spécialiste des questions chinoises, M. Paul Lin, a précisé quant à lui que l'avantage des Canadiens ne durerait pas plus d'un an.

Directeur du centre des études d'Extrême-Orient à l'Université McGill, M. Lin, qui accompagnait la délégation canadienne, a rappelé que les Canadiens n'avaient pas été assez patients dans le passé.

Mais aujourd'hui, a soutenu M. Lin, les Chinois veulent réellement moderniser rapidement leur pays et la mission Desmarais a fait plus en quatre jours et demi que d'autres missions en quatre mois et demi.

"Nous possédons la technologie et les moyens économiques pour les aider dans ce qu'ils essaient d'accomplir", a ajouté M. Desmarais, qui s'est dit convaincu lui aussi que les Chinois voulaient moderniser rapidement leur pays.

M. Desmarais a d'ailleurs déjà vendu du papier-journal à la Chine par l'intermédiaire de Consolidated-Bathurst et "il a été question d'un contrat à long terme pour du papier-journal et de la pâte".

M. Ian Sinclair, président du Canadian Pacific, a déclaré pour sa part qu'il avait discuté de la possibilité d'établir un service aérien entre le Canada et la Chine.

Ce service, a prédit M. Sinclair, sera établi avant la fin de l'an prochain.

Le vol de CP-Air partirait de Vancouver pour Anchorage, Shanghai et Pékin, ou de Vancouver pour le Japon, Shanghai et Pékin.

M. Sinclair a ajouté que sa compagnie était également intéressée dans l'administration des hôtels en Chine.

La Chine, a-t-il dit, qui émet 10,000 visas par année.

Les héritiers de J. Donat Langelier ne recevront pas plus

QUEBEC (PC) — Le comité parlementaire de la justice a rejeté, mardi, une proposition de loi présentée par les trois enfants du défunt millionnaire montréalais J. Donat Langelier, qui aurait eu pour effet de modifier le testament et d'obtenir plus d'argent.

Le testament stipule que les deux filles de l'ancien commerçant recevront chacune \$600 par mois, le fils \$300 et le reste des revenus d'une fortune de \$2 millions à trois oeuvres de charité.

Ce sont justement ces oeuvres de charité qui se sont opposées avec succès à la proposition de loi.

Avocat des trois enfants, Me Charles Tremblay a soutenu que ses clients vivaient "dans la misère noire" et qu'ils "mourraient dans la pauvreté" s'ils n'obtenaient pas plus d'argent.

Les oeuvres de charité, a-t-on appris, ont reçu jusqu'à maintenant \$700,000. L'une s'occupe des handicapés, l'autre des femmes en détresse et la dernière de l'enseignement du français à l'extérieur du Québec.

A Vancouver

Me Tremblay a cité le cas du fils, Maurice, qui a dû déménager à Vancouver à cause d'une faiblesse cardiaque.

Selon l'avocat, Maurice, qui a 58 ans, vit dans un taudis avec un autre homme parce qu'il ne peut s'offrir rien de mieux.

Me Tremblay a réclamé que l'allocation de chaque enfant soit portée à \$1,650 par mois.

"Ou on fait la charité à ces enfants, a-t-il commenté, ou à des étrangers."

L'un des deux avocats des oeuvres de charité, Me Pierre Viau, a cependant rappelé que l'une des filles, Françoise, avait reçu \$400,000 à la mort de son père, en 1964, et qu'elle avait dépensé tout cet argent.

L'autre avocat, Me André Paquette, a signalé que les enfants, de plus, avaient reçu des salaires des compagnies de leur père, dont les montants n'avaient jamais été dévoilés.

Le comité, composé de membres du gouvernement et de l'opposition, a signalé que l'Assemblée nationale ne pouvait pas se prononcer sur un conflit qui pouvait se terminer devant le tribunal.

Affaire Charest

Pathologiste intrigué par les lésions au bras

QUEBEC (PC) — Venu témoigner devant le coroner qui enquête sur l'affaire Charest, un pathologiste de l'Hôtel-Dieu et professeur à l'Université Laval a déclaré hier être "intrigué" par la nature des lésions observées sur le bras gauche du corps de Richard Charest.

"Je reste perplexe devant de telles lésions qui semblent avoir été faites à l'emporte-pièce, qui laissent voir le tissu sous-cutané, qui ne portent pas de réaction inflammatoire et semblent donc remonter quelques instants avant la mort", a indiqué le Dr Jean-Louis Bonenfant devant les photographies du cadavre du jeune homme que lui montrait l'avocat de la famille Charest, Me Mario Biloéau.

Le Dr Bonenfant est le pathologiste qu'a consulté Mgr Raymond Lavoie après avoir fait prendre, de sa propre initiative, des photos du cadavre de Charest la veille de son inhumation.

On sait que, après les doutes exprimés publiquement par Mgr Lavoie sur les causes réelles de la mort de Charest, le coroner Maurice Lagacé avait ordonné l'exhumation du corps pour permettre

une seconde autopsie, qui a mené aux mêmes conclusions que la précédente: asphyxie par pendaison.

Lundi, Mgr Lavoie avait fait valoir devant le nouveau coroner désigné pour cette enquête, Me Stanislas Déry, qu'il avait fait prendre des photographies du corps de Charest après y avoir remarqué, notamment, une fracture de la clavicule. Or, hier, le Dr Bonenfant s'est dit incapable de déterminer, d'après les photographies exhibées, s'il s'agissait vraiment d'une fracture. "Et s'il y en a une, elle peut très bien résulter de l'autopsie, où il arrive que l'on désarticule les clavicules", a-t-il précisé.

Le pathologiste a d'autre part révélé que la marque que porte au cou un pendu, appelée "sillon de pendaison", est oblique, alors que la trace d'une strangulation est circulaire. Et, sur le corps de Charest, c'est un sillon de pendaison qui apparaît, a répondu le médecin aux questions des avocats. "Mais est-il possible d'effectuer une strangulation et de simuler une pendaison?" a demandé Me Biloéau. Ce à quoi le Dr Bonenfant a répondu affirmativement.

On a par ailleurs entendu hier la suite du témoignage d'une connaissance de Charest, Nicole Guay, qui affirme avoir été témoin de la brutalité des policiers à l'endroit de Charest le soir du 11 août, à la centrale de police de Québec. Un autre témoin, qui a également été détenu à la centrale de police le même soir pour avoir assisté à une fusillade à la brasserie "Au Coin", a fait savoir de son côté qu'il n'avait remarqué rien d'anormal à la centrale.

Contrairement à Mme Guay, ce témoin n'a pu préciser l'heure de ses allées et venues entre les bureaux des détectives et la "salle des matrones", près de laquelle se trouve la "salle des juvéniles" où aurait été détenu Richard Charest.

Quant à Mme Pauline Nolin, qui fut détenue à la centrale de police dans les mêmes circonstances, elle a apporté hier devant le coroner Déry des éléments nouveaux qu'elle n'avait pas dévoilés lors de la pré-enquête sur l'affaire Charest. Le témoin a déclaré cette fois-ci avoir entendu un policier crier à Charest: "Si tu te fermes pas la gueule, on va t'envoyer au donjon, on va te montrer qui est le maître ici".

"LE PLUS GRAND CHOIX REGIONAL" DE BIJOUX, CADEAUX ET CUIR...

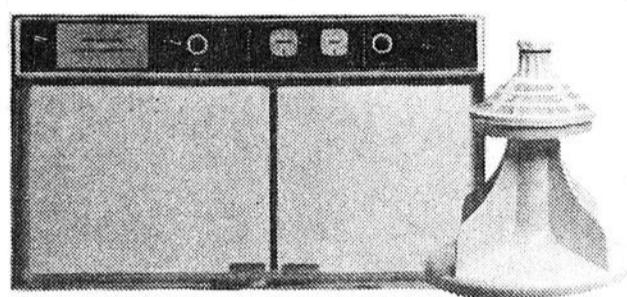
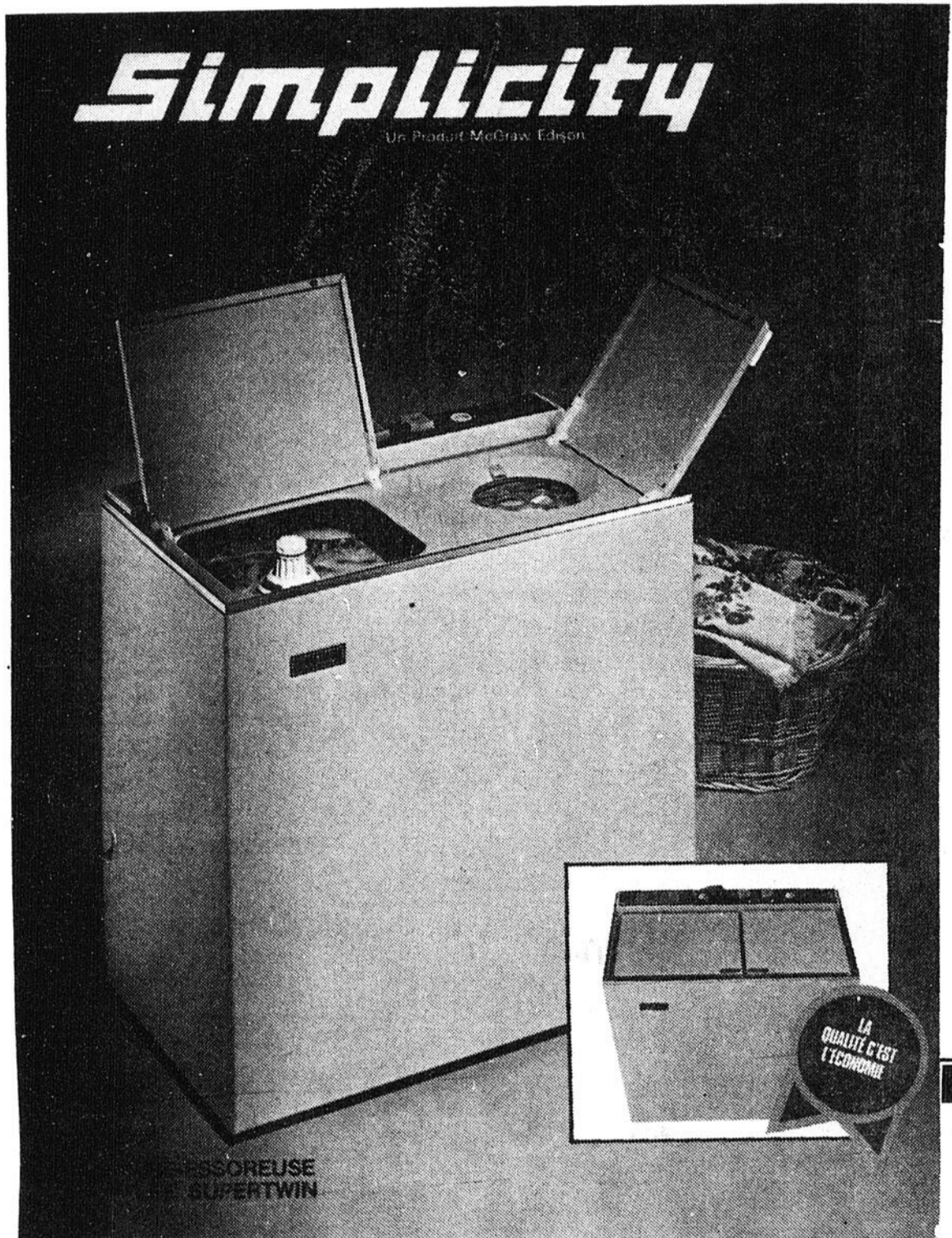
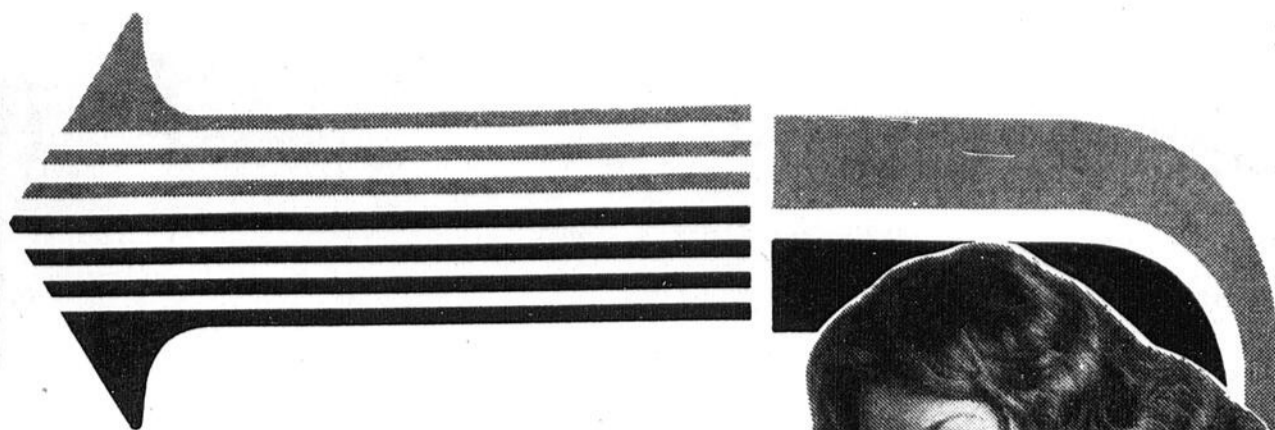


Les boutiques suivantes vous offrent un choix de bijoux, cadeaux et articles de cuir en quantité illimitée et à des prix défiant toute compétition.

- Bijouterie Birks
- Bijouterie Capitele
- Bijouterie Labelle
- Bijouterie Doucet
- Bijouterie Pedneault
- Bijouterie Peoples
- Bijouterie Cyrille Savard
- La Boétie
- Stoke
- Mobilier International
- Jérôme
- Jero Bag

place royale

LE PLUS GRAND CENTRE COMMERCIAL REGIONAL!

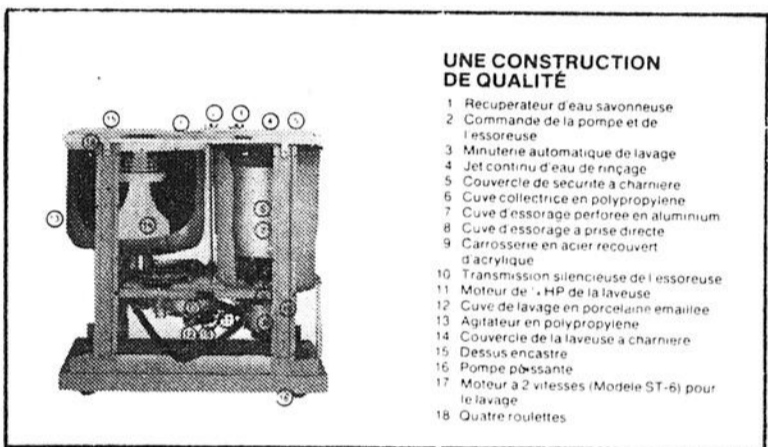


D'UTILISATION FACILE
Deux commandes simples actionnent le lavage et l'essorage. Le modèle ST-5 a une vitesse de lavage, le modèle ST-6 en a deux.

SURFACE DE TRAVAIL EN OPTION
La surface de travail en option (n° TCA455) transformera le dessus de votre laveuse-essoreuse en un comptoir utile. Couleur assortie à celle de la laveuse-essoreuse.

LAVEUSE-ESSOREUSE JUMELÉE SUPERTWIN
La laveuse-essoreuse jumelée Supertwin mobile est la réponse idéale aux problèmes d'espace dans les appartements, les maisons en copropriété, les maisons mobiles, les maisons de campagne. La "Supertwin" ne nécessite aucune installation spéciale - elle se branche à n'importe quel évier et lave le linge de toute la famille. L'agitateur brasse et nettoie les vêtements doucement mais à fond et l'essoreuse rapide à rinçage par jet continu élimine l'eau savonneuse et extrait l'eau.

FONCTIONNEMENT DE L'AGITATEUR
Le grand agitateur à ailettes en polypropylène de Simplicity décrit un arc de cercle de 210° et nettoie ainsi le linge doucement, mais à fond. Le filtre à charpie monte sur l'agitateur ramasse les particules de tissu flottantes, rendant ainsi le lavage plus efficace.



UNE CONSTRUCTION DE QUALITÉ

1. Recuperateur d'eau savonneuse
2. Commande de la pompe et de l'essoreuse
3. Minuterie automatique de lavage
4. Jet continu d'eau de rinçage
5. Couvercle de sécurité à charnière
6. Cuve collectrice en polypropylène
7. Cuve d'essorage perforée en aluminium
8. Cuve d'essorage à prise directe
9. Carrosserie en acier recouvert d'acrylique
10. Transmission silencieuse de l'essoreuse
11. Moteur de 1/2 HP de la lavette
12. Cuve de lavage en porcelaine émaillée
13. Agitateur en polypropylène
14. Couvercle de la laveuse à charnière
15. Dessus encastré
16. Pompe à eau
17. Moteur à 2 vitesses (Modèle ST-6) pour le lavage
18. Quatre roulettes

COMBINÉ DE CUISINE «COOK 'N' CLEAN» LA CUISINIÈRE LAVE-VAISSELLE

Ce combiné de cuisine nécessitant un espace de 30" comprend une hotte incorporée, un four de 21" à hauteur des yeux, une plaque de cuisson en chrome brossé et un lave-vaisselle automatique. Vraiment idéal pour les appartements, les condominiums, les maisons mobiles, ou dans des cuisines à rénover, partout où l'espace est restreint. Le combiné de cuisine "Cook 'n' Clean" peut être encastré dans un comptoir ou être utilisé en tant qu'unité indépendante. Il est disponible avec une cuisinière électrique ou à gaz.

MODÈLE DCH200/ZDX110/NBC230 - Cuisinière électrique à four à nettoyage continu Perma-Clean et lave-vaisselle économique à 6 boutons.

MODÈLE DEH200/ZDX110/NBC230 - Même modèle que ci-dessus, mais avec four en porcelaine standard.

MODÈLE DK1523/ZDX110/NBC230 - Cuisinière à gaz à four à nettoyage continu Perma-clean et lave-vaisselle économique à 6 boutons.

AÉRATION

Il suffit de relever le volet et un puissant système d'échappement de 250 pi³/mn évacue rapidement les odeurs de cuisine vers l'extérieur par un conduit ou vers l'intérieur grâce à un filtre au charbon de bois en option.

PLAQUE DE CUISSON

La surface de travail encastrée en chrome brossé et à éléments de cuisson amovibles permet un nettoyage facile et évite les débordements pendant la cuisson. Il suffit d'un coup d'éponge de temps en temps pour que le four reste propre. La plaque du fond s'enlève facilement pour permettre le nettoyage en cas d'éclaboussures plus importantes. Des températures de 1000° ne sont pas nécessaires pour garder votre four propre.

FOUR A NETTOYAGE CONTINU

Le revêtement catalytique, non toxique, se combine à l'oxygène pour faire disparaître la presque totalité des débordements et éclaboussures pendant la cuisson. Il suffit d'un coup d'éponge de temps en temps pour que le four reste propre. La plaque du fond s'enlève facilement pour permettre le nettoyage en cas d'éclaboussures plus importantes. Des températures de 1000° ne sont pas nécessaires pour garder votre four propre.

LAVE-VAISSELLE

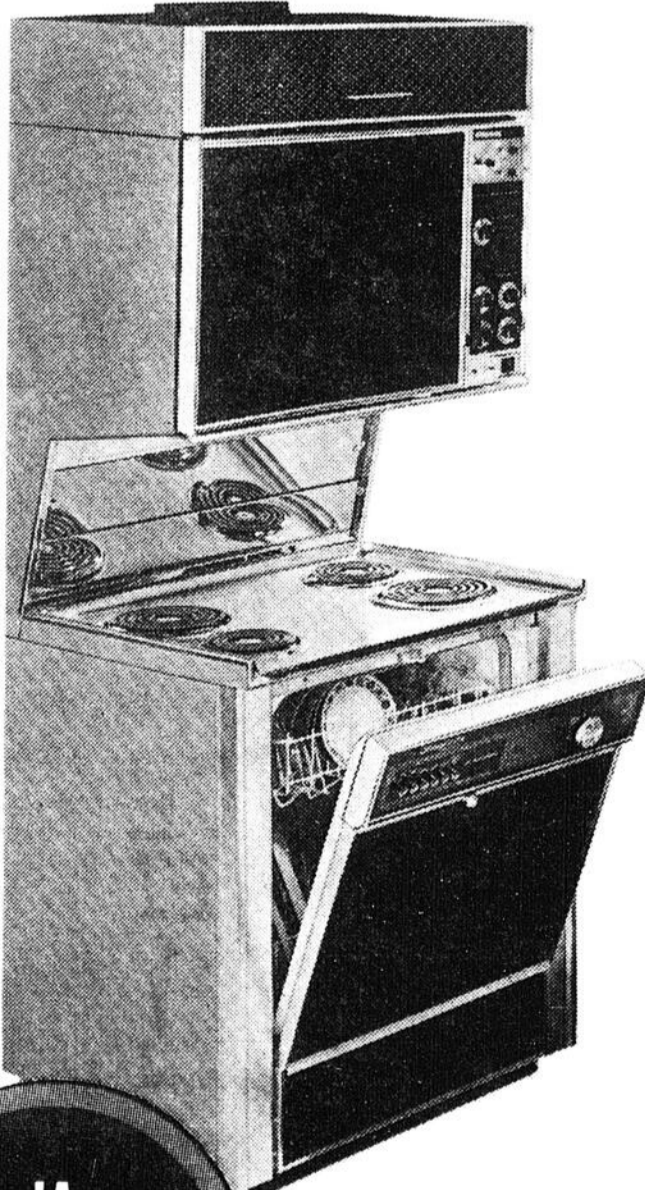
Le lave-vaisselle Simplicity à six cycles vous simplifiera le nettoyage de la vaisselle très sale ou des plastiques. Ses caractéristiques sont identiques à celles du modèle ZDX110. La porte décorative vous permet d'assortir votre combiné de cuisine "Cook 'n' Clean" à n'importe quel décor intérieur.

PANNEAU DE COMMANDE A HAUTEUR DES YEUX

Les boutons de commande sont faciles à lire et situés hors de portée des enfants pour des raisons de sécurité. Des témoins lumineux indiquent quels éléments fonctionnent. Les boutons offrent un réglage infini de la chaleur et comportent un dispositif de sécurité pour les enfants. Une pendule de cuisson, une minuterie d'une heure et une prise de courant pour appareils ménagers sont autant de précieux avantages dans une cuisine.

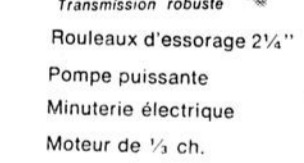
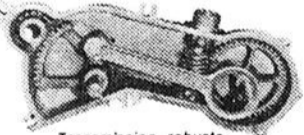
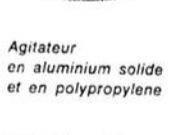
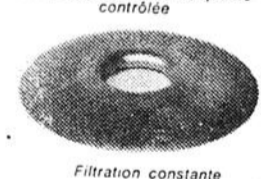
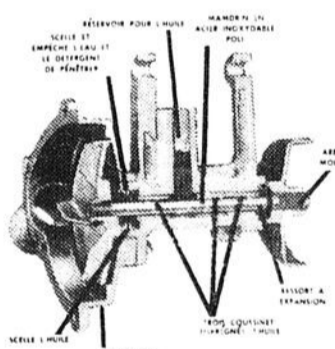
REMPACEMENT A VIE DES ÉLÉMENTS PERMA-COIL

Les seuls éléments de cuisson si bien faits qu'ils comportent une garantie illimitée - votre garantie de l'élimination du remplacement ennuyeux et coûteux. La surface complète des éléments chauffe à des températures infinies et vous permet une cuisson plus uniforme.



VOUS OFFRE SES AVANTAGES

CONSTRUCTION EXTRA-ROBUSTE



- Caractéristiques**
Capacité: 11 lbs
Cuve carrée
Agitateur en aluminium
Agitateur en polypropylène
Filtre à charpies

- Cuve en porcelaine
Commandes extérieures
Essoreuse de sécurité
Rouleaux d'essorage 2"

- Transmission robuste
Rouleaux d'essorage 2 1/4"
Pompe puissante
Minuterie électrique
Moteur de 1/2 ch.



Garantie de 2 ans sur toutes les pièces, 5 ans sur la transmission. Du au programme constant de perfectionnement des produits SIMPLICITY, les caractéristiques sont susceptibles à modification sans avis préalable.



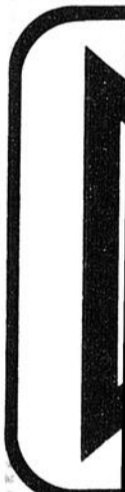
MEUBLES DE VOTRE LOCALITE

Seul
Les
OTTAWA
les 23,000
à défier la
gera à reto
Le prési
tiers du C
Parrot, a p
qu'il saura
bilités" et
diqués qui
M. Parro
laisser le
travail" et

LE "SALE
dien des p
syndicat la
retour au t

Ce
déo

QUEBEC
postiers de
déclenché
leurs confr
matin, men
spéciale q
d'adopter p
Le pré
Syndicat de
a affirmé q
discutée en
postiers av
portion de
désobéiss
Les fa



SEU

Mer
nou
un d
con
Ken
des
cré
sav
bud

Seul le NPD s'oppose

Les postiers peu disposés à respecter la loi spéciale

OTTAWA (PC) — Tout indique que les 23.000 postiers n'hésiteront pas à défier la loi spéciale qui les obligera à retourner au travail.

Le président du Syndicat des postiers du Canada, M. Jean-Claude Parrot, a promis, mardi à Ottawa, qu'il saurait "prendre ses responsabilités" et bien représenter les syndiqués qui l'ont élu à ce poste.

M. Parrot a ajouté qu'il voulait laisser le "Parlement faire son sale travail" et qu'il annoncerait ensuite

les intentions de son syndicat.

Au moment même, où M. Parrot rencontrait les journalistes, le ministre du Travail par intérim, M. André Ouellet ouvrait le débat en deuxième lecture aux Communes sur le projet de loi spéciale qui a pour but d'obliger les postiers à reprendre le travail sous peines d'amendes très sévères.

Le projet de loi a été adopté en principe en fin d'après-midi hier, alors que seul le Nouveau Parti démocratique s'est opposé en deuxième lecture, puisque les Crédi-

tistes et les conservateurs avaient déjà promis leur appui.

Le droit de négocier

Le président des postiers a vivement dénoncé le gouvernement fédéral qui s'est refusé à négocier sérieusement depuis de nombreux mois et qui a décidé, désormais de retirer le droit de grève à ses mem-

brs. "Cela fait partie de l'offensive contre les employés du secteur public", a-t-il soutenu.

"On a vu ce que ça a donné aux Libéraux que de voler les politiques du Parti conservateur", a lancé M. Parrot en faisant allusion aux résultats des élections partielles de lundi.

Le président du syndicat des postiers a répété que seule la nomination d'un véritable négociateur gouvernemental, doté de pouvoirs déci-

sionnels, permettra aux deux parties de trouver un terrain d'entente. Il a expliqué qu'il faut que cette personne puisse signer une convention collective qui donnera un statut spécial, si nécessaire, aux postiers, jusqu'à ce que le ministère des Postes soit transformé en société de la Couronne.

"Nous ne pouvons pas accepter le statu quo, ou un recul par rapport à l'actuel convention collective", a averti M. Parrot.

"C'est l'expropriation de notre droit de négocier", a affirmé le leader syndical en parlant du projet de loi spécial intitulé: "Loi prévoyant la poursuite et le maintien des services postaux".

Selon le projet de loi, la convention collective serait prolongée jusqu'au 31 décembre 1979. Pourtant a souligné, M. Parrot, la durée d'une convention collective est une chose qui peut et doit être négociée et non imposée.



LE "SALE TRAVAIL" D'ABORD — Jean-Claude Parrot, président du Syndicat canadien des postiers, a déclaré aux journalistes lors d'une conférence de presse que le syndicat laissera le Parlement "faire son sale travail" avec un projet de loi forçant le retour au travail avant de décider de sa réaction.

(Téléphoto PC)

Ceux de Québec sont décidés à désobéir

QUEBEC (PC) — Les quelque 750 postiers de la région de Québec, qui ont déclenché la grève en même temps que leurs confrères à travers le pays, mardi matin, menacent de passer outre à la loi spéciale que le Parlement se propose d'adopter pour forcer le retour au travail.

Le président de la section locale du Syndicat des postiers, M. Paul Lachance, a affirmé que cette éventualité avait été discutée en assemblée générale et que les postiers avaient alors voté dans une proportion de 85 pour cent en faveur de la désobéissance civile.

Les facteurs de la région de Québec

ont par ailleurs effectué normalement la livraison du courrier, mardi, conformément à une entente intervenue entre les sections locales des deux syndicats, lors du débrayage des facteurs en septembre dernier.

Ces derniers avaient levé leurs lignes de piquetage pour permettre l'accès des centres postaux aux postiers, de façon à ce qu'ils ne soient pas privés de leurs salaires.

Selon M. Lachance, il s'agissait probablement toutefois de la dernière livraison du courrier avant un règlement du conflit.

**UNE FAÇON
D'ÉTIRER LE BUDGET**

UN JOUR SEULEMENT

MERCREDI 18 OCTOBRE

DÎNER INDIVIDUEL

\$195 seulement

VOUS ÉCONOMISEZ 35¢

Mercredi, offrez-vous un dîner nourrissant et délicieux. Allez chercher un dîner individuel du colonel Sanders. Il contient 3 morceaux de Poulet Frit Kentucky, bon à s'en lécher les doigts, des frites dorées, de la salade de chou crémeuse et du pain à la grecque. Une savoureuse façon d'économiser sur le budget alimentaire de la semaine.

Poulet Frit à la Kentucky

Colonel Sanders et ses aides le font bon à s'en lécher les doigts.

La Villa du Poulet.
Plus de 100 magasins au Québec. Consultez l'annuaire téléphonique local pour trouver le comptoir le plus près de chez vous.

VENTE D'ANNIVERSAIRE

TIP TOP

Depuis 1909, Tip Top vous offre des vêtements de mode masculine à des prix incomparables. Voici, en l'honneur de cet anniversaire, certains de nos rabais les plus incroyables à date!

PANTALONS HABILLÉS

Pantalons habillés nécessitant peu d'entretien. Gabardine de polyester 100%. Coloris mode au choix. Bleu marine, brun et beige. Offerts avec 20% de rabais.

\$23⁹⁷

RÉGULIÈREMENT \$29.95

FLANELLE

Chemises sport

25% de rabais! Chemises de flanelle à manches longues. Excellente qualité. Mélanges 65% polyester et 35% coton. Choix de très jolis motifs à carreaux.

\$14⁹⁷

SERONT VENDUS \$20 DÈS LE 30 OCTOBRE

COMPLETS

Collection spéciale de complets pure laine et polyester et laine. Spécialement réduits pour cette occasion! Éléphants complets avec ou sans gilet. Tissus d'épaisseur moyenne très agréables en automne. Styles variés. Carreaux divers, rayures et tons unis.

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50%

\$119⁹⁸

JUSQU'À

\$149⁹⁸

VESTONS EN CUIR

\$40 de rabais! Magnifiques vestes auto 32" en cuir Cabretta. Confectionnées par un des grands spécialistes canadiens du cuir. De couleur acajou uniquement.

\$119⁹⁷

RÉGULIÈREMENT \$160

CHANDAILS D'APPARENCE SHETLAND

Apparence Shetland traditionnelle. Mélange 50% acrylique et 50% laine. Très bonne qualité. Chandails sans manches, avec col roulé ou encolure en V. Chameau, gris et voire au choix.

\$9⁹⁷ JUSQU'À \$12⁹⁷

SERONT VENDUS JUSQU'À \$16 DÈS LE 30 OCTOBRE

Chemises Habillées

\$7⁹⁹

Rabais extraordinaires! Offre spéciale de chemises habillées de marques réputées, excellente qualité. Ainsi que les chemises que nous venons de recevoir spécialement pour cette vente d'anniversaire.

ET BIEN D'AUTRES SPÉCIAUX NON MENTIONNÉS

TIP TOP

PLACE DU ROYAUME
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

Nous acceptons les cartes Tip Top, American Express, Master Charge et ChargeX

Fardeau à répartir L'entreprise privée devra faire sa part dans la protection des consommateurs

OTTAWA (PC) — Il est temps que les entreprises assument une partie du fardeau qui incombe actuellement au gouvernement dans la solution des plaintes des consommateurs, a déclaré mardi le ministre fédéral de la Consommation, M. Warren Allmand, au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue de deux journées de discussions entre représentants du gouvernement, du monde des affaires et des associations de consommateurs.

Déjà, a dit le ministre, il existe des entreprises bien inspirées qui ont nommé des préposés habilités à s'adresser directement au président pour tenter de faire droit à certaines plaintes. Il est temps, dit-il, que les autres entreprises suivent dans la foulée.

Plus tôt dans la journée, les représentants d'associations de consommateurs ont tenu une conférence de presse commune dans laquelle ils ont affirmé que les discussions avaient été dominées par les dirigeants d'entreprises qui refusent de reconnaître l'existence du problème.

Le gouvernement, ont dit ces représentants, se prépare à passer la main à l'entreprise privée en matière de protection du consommateur.

Cependant, au cours de sa conférence de presse, M. Allmand a tenu à affirmer que les services gouvernementaux ne devraient être saisis de plaintes des consommateurs qu'en tout dernier ressort, quand aucun règlement n'a pu être obtenu directement de l'entreprise incriminée.

Le Conseil canadien

Le ministre a annoncé, par ailleurs, qu'il allait dorénavant s'en remettre à des organisations nationales pour la nomination des membres du Conseil canadien des consommateurs, afin de rendre ce dernier plus représentatif.

Ce conseil assiste le ministre en lui faisant des recommandations sur les problèmes des consommateurs. Ses membres étaient jusque-là nommés par le ministre lui-même.

M. Allmand va donc demander à diverses associations nationales, (de consommateurs, de femmes, de syndicats etc.) de veiller dorénavant à ces nominations.

Bons du Canada mis en vente aux Etats-Unis

OTTAWA (PC) — Une émission spéciale de bons du gouvernement du Canada sera mise en vente aux Etats-Unis le 18 octobre, après inscription auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières, a annoncé mardi le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien.

C'est la deuxième émission du genre cette année, après 19 années d'absence du gouvernement canadien sur les marchés financiers internationaux.

Elle comporte deux tranches. L'une, de US \$400 millions, expire après cinq ans et porte un intérêt de 9 p.c. La seconde, de US \$350 millions s'étale sur 20 ans avec un intérêt de 9.25 p.c. a dit le ministre.

Les deux tranches seront offertes au public au prix de 100 p.c.

Selon M. Chrétien, une commission de 6-10 p.c. sera consentie sur la vente des bons expirant dans 5 ans et 7-8 sur les bons de 20 ans.

Ottawa espère ainsi regarnir ses réserves en dollars américains qui se sont amenuisées par la suite de ses récentes interventions sur les marchés monétaires mondiaux pour soutenir la valeur du dollar canadien qui a coté 84.85 cents US mardi.

Des obligations d'épargne plus alléchantes pour les investisseurs

OTTAWA (PC) — Le rendement de l'émission de cette année des obligations d'épargne du Canada a été augmenté à 9.25 pour cent par année pour la totalité de leur terme de sept ans.

C'est ce qu'a annoncé tard mardi le ministre des Finances, M. Jean Chrétien.

Ce pourcentage est sensiblement plus élevé que le rendement moyen annuel précédemment annoncé, soit 8.9 pour cent.

En vertu des modalités précédentes de l'émission, le taux devait être de 8.5 pour cent la première année et de 9 pour cent pour les six années suivantes, les obligations demeurent soumises aux mêmes conditions, jusqu'à la maturité de 1985.

A l'exception du rendement vendredi du taux d'intérêt de la Banque du Canada.

Lorsque le nouveau taux de rendement sera applicable à tous les Canadiens qui ont acheté ou demandé des obligations depuis le début, la banque centrale a augmenté son taux au pourcentage record de 10.25, on s'attendait à ce que cette mesure fasse bouler de neige dans l'ensemble de l'économie. Le nouveau taux de rendement sera applicable à tous les Canadiens qui ont acheté ou demandé des obligations depuis le début le 2 octobre de la campagne de 1978, a révélé un porte-parole du ministère des Finances.

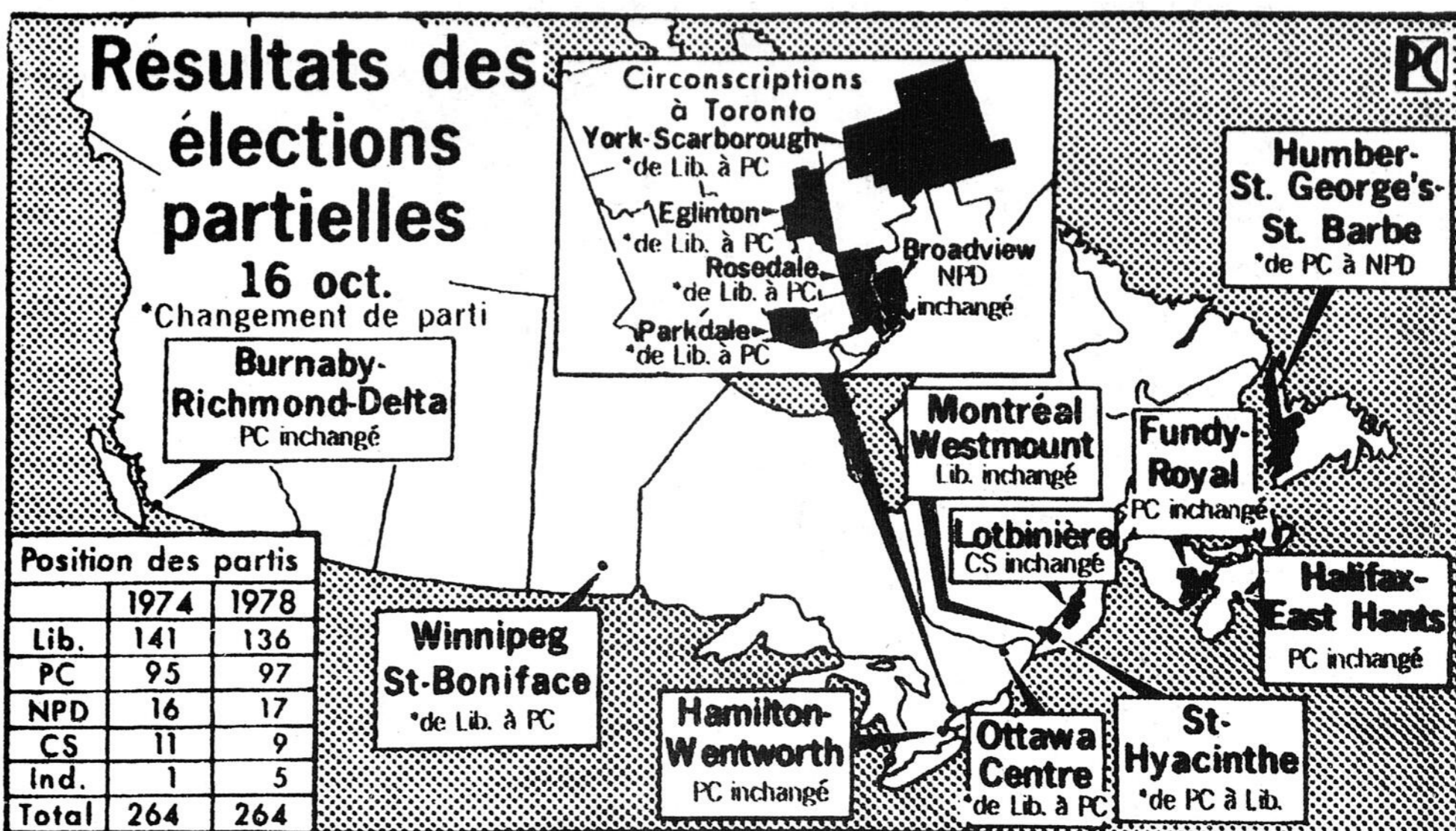
Ces obligations, qui attirent les investisseurs parce qu'elles peuvent être encaissées en tout temps sans perte d'intérêt, constitue une source vitale de fonds pour le gouvernement.

Elles représentent actuellement \$17.5 milliards soit les 31 pour cent de la dette nationale de \$56.5 milliards.

C'est la première fois qu'un changement de cette nature intervient en pleine campagne annuelle.

L'émission de cette année portera la date du 1er novembre 1978. Elle sera en vente jusqu'au 15 novembre au pair et sans paiement pour l'intérêt majoré.

Pour les obligations achetées après le 15 novembre, l'intérêt sera réajusté à un nouveau taux annuel de 9.25 pour cent, à partir du 1er novembre jusqu'à la fin du moins de l'achat.



RESULTATS — Les élections partielles ont fait perdre 5 de 141 sièges que possédaient les libéraux en 1974 ont fait gagner deux sièges au Parti progressiste-

conservateur, portant à 97 le nombre de sièges. Quant au NPD, il en a maintenant 17 comparativement à 16 en 1974. (Téléphoto PC)

Le NPD a su tirer profit du ressentiment contre Trudeau

OTTAWA (PC) — Le leader du Nouveau parti démocratique, Ed Broadbent s'est dit très heureux et satisfait des résultats des élections complémentaires où son parti a fait un gain très surprenant.

Robert Rae a remporté la victoire.

La circonscription de Broadview était représentée par le néo-démocrate John Gilbert depuis 1965. Ce dernier a été nommé juge d'une

cour de comté en Ontario.

Selon M. Broadbent ces victoires ainsi que l'augmentation de la part du vote populaire du NPD, démontrent que la population a réagi positivement aux proposi-

tions spécifiques de son parti pour redresser l'économie.

Il s'est dit encouragé par l'augmentation de la part du vote populaire qui est allée à son parti et a prédit que cela augure

bien pour les prochaines élections générales.

M. Broadbent estime que les élections partielles ont démontré qu'il existe un ressentiment contre le gouvernement Trudeau et que le NPD

en a tiré profit.

Cependant, il estime qu'il est faux de prétendre que la population veut un virage vers la droite comme le préconise le Parti conservateur.

N.-E. Un second mandat pour Gérald Doucet

Il n'y avait personne plus surpris que lui, hier soir, lorsqu'il a été annoncé que le candidat néo-démocrate, Fouse Faour avait été élu dans la circonscription de Bumber St-George St-Barbe à Terre-Neuve.

M. Faour, un avocat de 28 ans avait l'appui des pêcheurs de ce comté et a réussi à arracher le siège qui était représenté par un conservateur depuis 1968.

Le Nouveau parti démocratique a également conservé le comté torontois de Broadview, puis-son candidat, M.

CHARLOTTETOWN (PC) — M. Gerald Doucet, de Port Hawkesbury en Nouvelle-Ecosse, a été réélu pour un second terme d'un président du Conseil économique des provinces Atlantiques.

Au cours de la réunion annuelle, M. Don Simpson, d'Halifax, a été réélu trésorier.

M. Jim Clements, de Charlottetown, a été nommé vice-président pour l'Île-du-Prince-Edouard et le représentant de cette province sera M. David Scales, de Charlottetown également.

Le professeur William Smith, de Fredericton, sera le vice-président pour le Nouveau-Brunswick et M. Lloyd d'Oromocto, le représentant de cette province.

M. Derek Oland, d'Halifax, sera le vice-président de la Nouvelle-Ecosse et M. Edward Hicks, d'Halifax également, le représentant de cette province.

Selon Coates

Clark devient un choix valable comme successeur

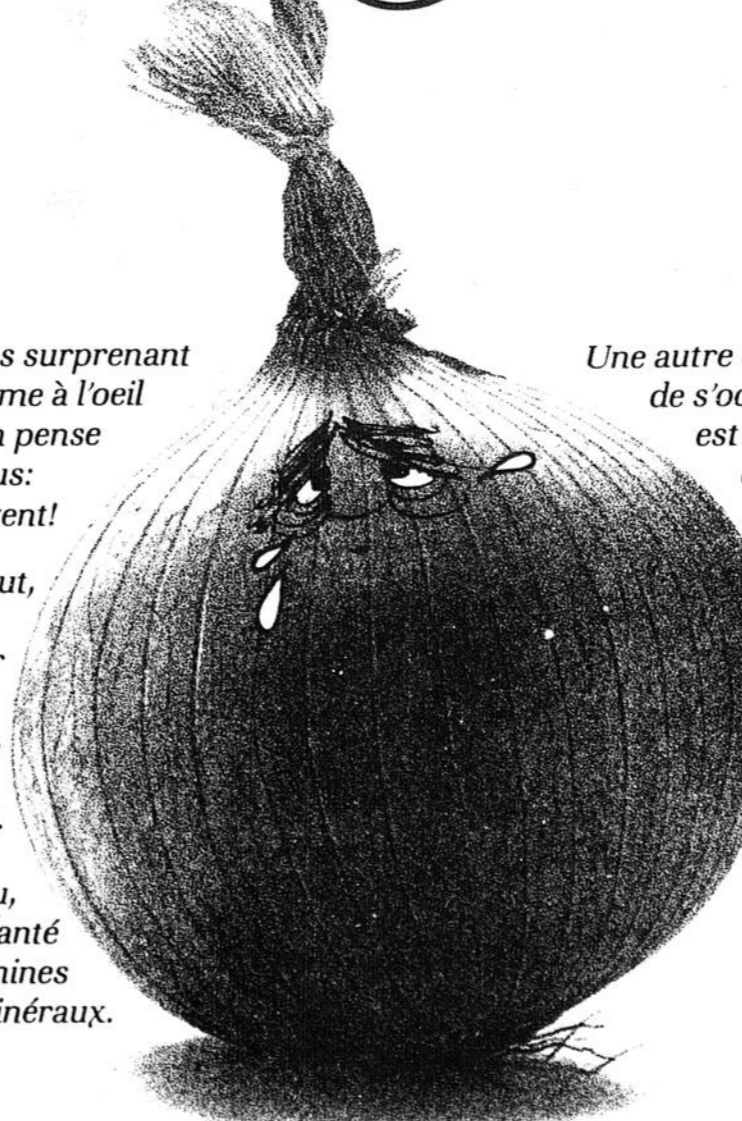
TRURO, N.-E. (PC) — Selon le président national du Parti progressiste-conservateur, M. Robert Coates, les résultats des élections partielles de lundi auront pour effet de balayer toute appréhension au sujet du leadership de M. Joe Clark.

Au cours d'une entrevue accordé mardi, le député de Cumberland-Colchester aux Communes a en effet, indiqué que le bilan du scrutin démontrait clairement que les électeurs cana-

diens considéraient désormais que M. Clark était un choix valable comme éventuel successeur de M. Pierre Elliott Trudeau.

"La première chose à remarquer c'est que les citoyens de l'Ontario, des Maritimes et de l'Ouest ont accepté la proposition de M. Clark de réduire les impôts sur les hypothèques, tandis que les libéraux la rejettent totalement", a-t-il déclaré.

Occupons-nous de nos oignons



Pas surprenant
qu'on ait la larme à l'œil
quand on pense
aux bons oignons de chez nous:
on devrait donc en servir plus souvent!

Aucun autre légume ne peut,
mieux que l'oignon,
rehausser la saveur
de vos aliments préférés, tels
steaks, poissons, rôtis,
pâtés, soupes, pizzas, hot-dogs,
hamburgers, etc.

Consommé cru,
l'oignon est une mine d'or pour la santé
à cause de son contenu en vitamines
et en éléments minéraux.

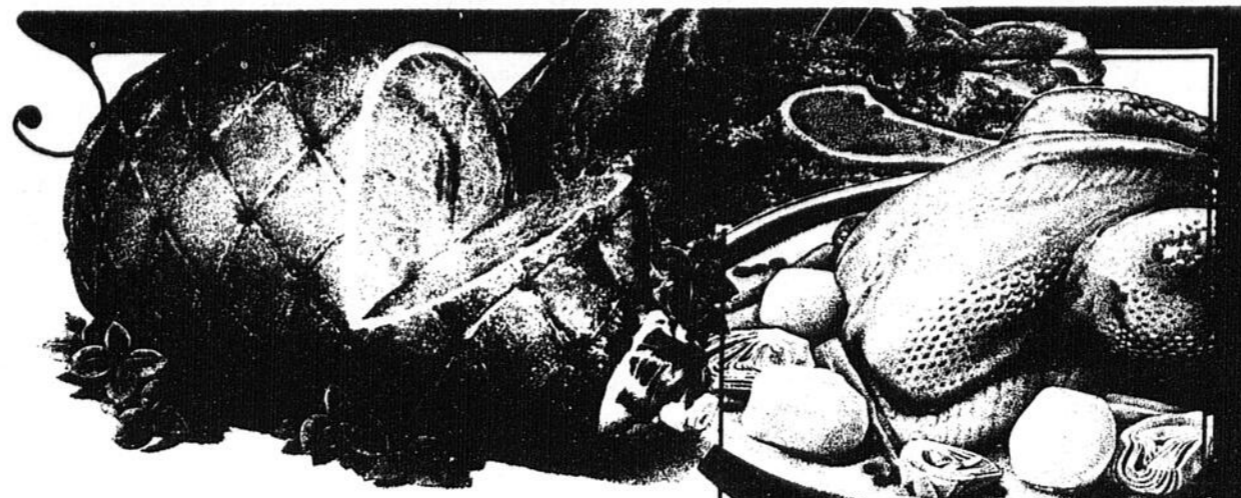
Une autre excellente façon
de s'occuper de nos oignons
est sans contredit
d'acheter des oignons du Québec.

Toujours frais,
ils vous assurent des résultats
remarquables. Ils sont faciles à reconnaître
car leurs emballages sont bien identifiés
"Produit du Québec".

Alors, traitez-vous
aux p'tits oignons... du Québec.

**Les Producteurs
d'oignons
du Québec
Enr.**





JAMBON FESSE CUITE

découennée
dégraissée
prêt à manger

LEGRADE

"Octobre
c'est le mois
que j'aime à
cause des
spéciaux

Bout de la croupe: **1.18** lb
 Quart: **1.38** lb
 Centre: **1.68** lb

BOEUF MARQUE ROUGE	
BIFTECK DE FILET	2.78 lb.
(T-Bone)	
BACON TRANCHÉ	
LEGRADE	1.49
Pqt 1 lb.	
SAUCISSES PORC ET BOEUF	
CHARCUTERIE ROY	1.19 lb.
BOUDIN	
BILOPAGE	.79 lb.
PIZZA GARNIE 12"	
DA VINCI	1.99
26 on.	
TOURTIÈRES	
BILOPAGE	1.58
16 on.	
CRETONS	
PRODUITS 4 ÉTOILES	1.28
Cont. 10 on.	



JUS DE PAMPLEMOUSSE		.78
Sucré ou non Bte 48 on.		
TOMATES		.50
Canada de choix Bte 19 on.		
MACÉDOINE		.39
Canada de choix Bte 19 on.		
CHAMPIGNONS EN PIÈCES	Bte 10 on.	.73
BETTES MARINÉES		.54
Bocal 24 on.		
OIGNONS SUCRÉS		.85
Bocal 12 on.		
RELISH SUCRÉE		.59
Bocal 15 on.		
POIS À SOUPE		.85
Sac 2 lb.		
ASSOUPISSEUR DE TISSUS	Cont. 64 on.	.79
BONBONS	Saveurs assorties Cello	.59
CURE-OREILLES	Bte 180	.81

POIRES

VARIÉTÉ BARTLETT

fruit exquis à son meilleur produit de l'Orégon E.U. Canada extra de fantaisie

.39

 lb.

alimentation

GEM

FESTIVAL DU FROMAGE CANADIEN

FROMAGE Cheez Whiz KRAFT Bocal 32 on.	2.87	FROMAGE Mozzarella KRAFT Pqt 16 on.	2.09
FROMAGE Tranché individuel KRAFT Pqt 8 on.	.84	FROMAGE Brick KRAFT Pqt 8 on.	1.12

CAFÉ INSTANTANÉ NESCAFÉ

Bocal 10 on.

4.99

PEPSI-COLA OU TROPIQUE SUD

Bout. 26 on.

6 / 1.45

N.B. Tropicane Sud aux endroits disponibles seulement

CITRONS FRAIS ET JUTEUX
produit de la Floride

gr. 140

6/.69

CHOUX VERT FRAIS
culture du Québec
Canada no. 1

.08

 lb.


ECHALOTES DOUCES
produit des E.U.
pqt original

.17

 ch.

PÂTE DE TOMATES HEINZ Bte 5 1/2 on.	.33	CHIPS Saveurs assorties	.69	SUPER FRIES Régulières ou frisées McCAIN	.69	KETCHUP AUX TOMATES HEINZ	1.15	NOURRITURE POUR BÉBÉS Saveurs assorties HEINZ	4 / .89	GÂTEAUX Brioche danoises (pommes, fraises, bleuets) VAILLANCOURT	.79	SAUCE HOT CHICKEN CORDON BLEU	.28
--	------------	-----------------------------------	------------	---	------------	-------------------------------------	-------------	--	----------------	---	------------	---	------------

SERVIETTES SANITAIRES Maxi NEW FREEDOM Bte 30	2.59	RINCE-BOUCHE LISTERHINT Bte 18 on.	1.79	HUILE D'ARACHIDES PLANTERS Bte 32 on.	2.57	PELLICULE TRANSPARENTE STRETCH "N" SEAL Bte 50	.53	DÉSODORISANT À BILLE Partumex ou non SECRET Cont. 1.5 on.	1.24	MOUCHOIRS DE PAPIER Cadenor assorties LADY SCOTT Bte 150 (2 paquets)	.63
SERVIETTES SANITAIRES LIGHT DAYS Bte 30	1.65	TABLETTES DE CHOCOLATS Aéro ou Cofee Crisp ROWNTREE Cofee B25C	1.65	GÉLÉE DE PÉTROLE VASELINE Bocal 100 gr.	.79	BEURRE D'ARACHIDES Crimson KRAFT Bocal 375 gr.	.89	MARGARINE Margarine PARRAY Bte 1 lb.	.85	JUS DE LÉGUMES V-8 Bte 15 on.	.38
EAU MINÉRALE MONTCLAIR Bte 750 ml	.49	BISCUITS Capehorn de chocolat au Fondant au chocolat DARE Sac 454 gr.	1.15	POIS VERTS NO. 4 Canada de choix IDEAL Bte 19 on.	.41	SHORTENING VÉGÉTAL DOMESTIC	.71	MARGARINE Margarine PARRAY Bte 500 gr.	1.59	RAGOUT Beef, viande, poulet CORDON BLEU Bte 15 on.	.75
EAU DE JAVEL MIL-O Cont. 128 on.	.79	SARDINES Huites au sauce tomates BRUNSWICK Bte 3 1/4 on.	2/.55	SOUPES Poulet et légumes AYLMER Bte 10 on.	.30	PÂTES DE VIANDE Assorties CORDON BLEU Bte 7 on.	.69	DÉTERGENT LIQUIDE PALMOLIVE Bte 24 on.	1.05	MAÏS EN GRAINS ENTIERS Canada de fantaisie HIBLET'S Bte 12 on.	.41
LAIT ÉVAPORÉ CONDENSATION Bte 18 on.	.45	PAPIER DE TOILETTE Blanc BUDGET Pqt 6 rls	1.45	CRÈME D'ASPERGES AYLMER Bte 10 on.	.35	COCKTAIL DE FRUITS Canada de fantaisie DEL MONTE Bte 28 on.	.83	SAVON DE TOILETTE Assorti et vert PALMOLIVE Pqt 4 (1 barre gratuite + 3)	.99	MAÏS EN CRÈME Canada de fantaisie HIBLET'S Bte 14 on.	.43
NETTOYEUR LIQUIDE MIL-NET Bte 1.36 litre	1.87	CRISTAUX D'ORANGE TANG Bte 3 1/2 on.	4/.99	SOUPES Tomates et oignons AYLMER Bte 10 on.	.30	PÊCHES Dames ou Tranches, Canada de fantaisie DEL MONTE Bte 28 on.	.86	LITIÈRE POUR ANIMAUX SAULAR Bte 4 lb.	1.35	YOGURT MAIGRE Saveurs de fruits assorties SILHOUETTE Bte 500 gr.	.75
MÉLANGES À GÂTEAUX Vanille et chocolat ROBIN HOOD Sachet 9 on.	2/.75	MARMELADE 3 fruits KRAFT Bocal 24 on.	1.24	Nous nous réservons le droit de limiter les quantités				THÉ ORANGE PEKOE TENDER LEAF Bte 60 sachets	1.45	SHAMPOOING Cheveux doux, normale ou gras AGREE Bte 150 ml	2.19

Marché Ste-Claire Ltée 247, Ste-Marie Chicoutimi-Nord Tél.: 543-6002	Marché Brassard 190, Angers, Jonquières Tél.: 547-2666	Super Marché Laurier Ltée 218, de la Fabrique Jonquières Tél.: 547-2154	Truchon & Larouche 142, Sacré-Coeur est Alma Tél.: 662-2390	Gérard Gauthier 683, Hôtel-de-Ville St-Honoré	Boucherie Davis 325, Davis, Arvida Tél.: 548-5243	Adhemar Lavoie 2708, bouf. St-Jean-Baptiste Chicoutimi — Tél.: 549-2271	Magasin Lavoie & Fils Enr. 360, Ste-Anne, Chicoutimi Tél.: 543-3389
---	--	--	--	---	---	---	---

Le parti élu aura à remplir les coffres de la Saskatchewan

REGINA (PC) — Les élections générales de mercredi en Saskatchewan devraient porter au pouvoir le parti politique qui sera chargé de procéder à l'aménagement final des richesses naturelles du territoire.

Longtemps démunie, la Saskatchewan est à la veille d'entreprendre l'exploitation de riches gisements d'uranium et de pétrole qui lui permettront d'amasser des milliards de dollars dans ses coffres.

Les électeurs devraient décider de la route à suivre pour exploiter ces ressources et plus particulièrement du degré de participation étatique à cette gigantesque entreprise.

En quête d'un troisième mandat, le premier ministre néo-démocrate Allan Blakeney prône la formation de sociétés d'Etat chargées de poursuivre l'exploitation des ressources au chapitre de l'uranium, de la potasse et du pétrole, et désire faire en sorte que la gestion et la technologie appropriée soit implantées dans sa province.

Le leader libéral Ted Malone et le chef du Parti conservateur, M. Dick Colliver, souhaitent tous les deux

la disparition des sociétés de la Couronne de ce projet.

Ils soutiennent que le secteur privé est le plus compétent pour s'engager dans une telle entreprise.

Le gouvernement néo-démocrate a même tenu une enquête publique sur les ressources en uranium qui lui a permis de conclure que le développement des gisements du Grand Nord devrait se poursuivre.

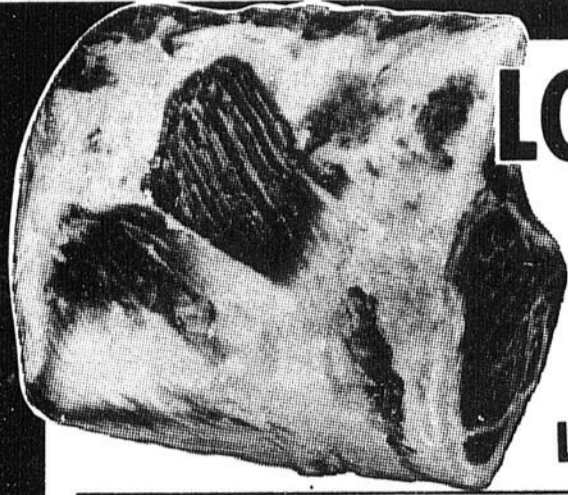
Les trois partis ont présenté des candidats dans la totalité des 61 circonscriptions de la province.

Le scrutin survient seulement trois ans et demi après la réélection du NPD en 1975.

M. Blakeney a déclenché les élections après que le premier ministre Pierre Elliott Trudeau eut renoncé à tenir un scrutin automatique à travers le pays.

Le NPD détenait 39 sièges, alors que les partis d'opposition avaient chacun 11 députés.

En 1975, les libéraux ont perdu quatre sièges aux mains des néo-démocrates, deux à l'issue de scrutins partiels et deux par suite de changements d'allégeance.



LONGE DE PORC BOUT DES COTES

\$1.69

LA LIVRE

Longe de Porc 1.79
BOUT DU FILET-LA LIVRE

Côtelettes de Porc 1.89
LA LIVRE

Cretons "4 Etoiles" 1.89
FRAIS-BOITE 15 ONCES

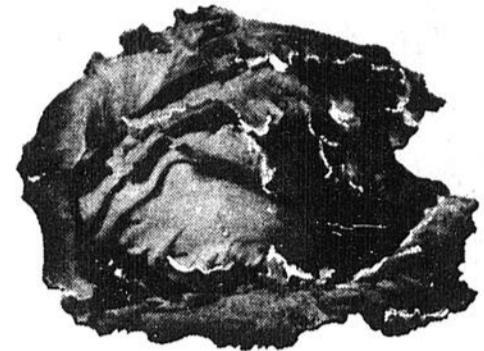
Pizza Garnie 2.19
"PROVIGO" 12 POUCES DIAMETRES

LAITUE

ICEBERG, DE CALIFORNIE
GROSSEUR 24

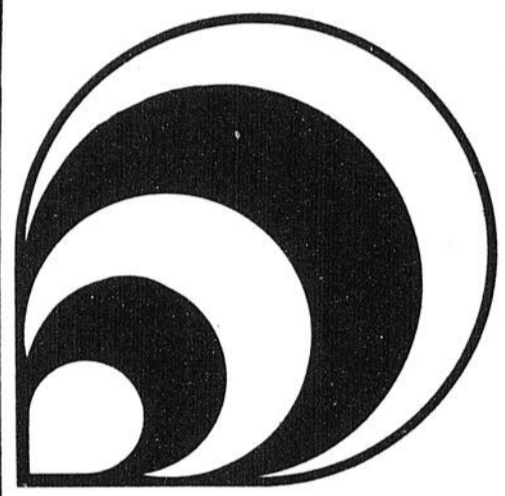
45¢

Raisins Rouges .69
"EMPEREUR" LA LIVRE



Oignons Jaunes .29
ONTARIO-CELLO 2 LIVRES

Poireaux Frais 2 POUR .49
CULTURE DU QUEBEC



provipop

...le Maître du Service aux Clients

Produits Provigo ANANAS TRANCHES

"PROVIGO"
BOITE 19 ONCES
70¢

Pois Verts Assortis .38
DE CHOIX "PROVIGO" BTE. 19 OZ

Farine "Provigo" 3.95
SAC 10 KILOGRAMMES

Essuie-Tout Provigo 1.09
JAUNE et VERT-PQT. 2 ROULEAUX

Nettoyeur Domestique 1.42
"PROVIGO" FORMAT 38 ONCES

LIQUEUR "PEPSI-COLA" BOUTEILLE 53 ONCES

59¢

Biscuits "McCormick" 1.19
SUCRES-LANGUETTES-ASST.-700 GR.

Arachides sur Ecales .79
"KRISPIE KERNELS" 300 GRAMMES

Arachides sur Ecales 2.29
"KRISPIE KERNELS" 1 KILOGRAMME

Barres de Chocolat ASST. .79
"CADBURY" FORMAT FAMILIAL 4 REG.

Eau Minérale .59
"MONTCLAIR" BOUT. 750 MILLILITRES

LAIT en POUDRE
"CARNATION"
BOITE 3 LIVRES **3.99**

CRISTAUX QUENCH SAVEURS ASSORTIES PQT. 4 x 99 GRAMMES

89¢

Lait en Poudre 3.99
"CRINO" BOITE 3 LIVRES

Margarine Molle .59
"CREMEX" FORMAT 400 GRAMMES

Fromage "Kraft" 3.15
VELVEETA-BOITE 2 LIVRES

Aliments pour Bébé .23
"HEINZ" TAMISE ASST.-JARRE 4 1/4 OZ

Aliments pour Bébé .32
"HEINZ" JUNIOR-JARRE 8 ONCES

Jus de Pommes .25
"ROUGEMONT" ZIP-TOP, 10 ONCES

Poires Bartlett .75
DE CHOIX "AYLMER" BTE. 19 OZ

Pâte de Tomates .31
"HEINZ" BOITE 6 ONCES

Huitres Fumées 1.05
"BEAVER" BOITE 3 2/3 ONCES

Olives "Gattuso" 1.09
FARCIES MAZANILLA-12 ONCES

Soupe aux Légumes .22
"AYLMER" BOITE 10 ONCES

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'A L'HEURE DE FERMETURE SAMEDI LE 21 OCTOBRE 1978. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ.

MARMELADE 3 FRUITS "TROPICAL" JARRE 24 ONCES

89¢

Huile "Mazola" 1.79
JARRE 32 ONCES

Miel Liquide Doyon .99
BOUTEILLE 16 ONCES

Café Instantané 5.79
"MAXIM" SECHE A FROID-8 OZ

Papier de Toilette .61
"DELSEY" BLANC-PQT. 2 ROULEAUX

Liquide pour Toilette 1.05
"DAINTY BOL" AUTOMATIQUE-12 OZ

Détergent en Poudre 2.05
"ABC" BOITE 2.4 KILOGRAMMES

Savons pour Bain 1.19
"LIFEBUOY" PAQUET 3 BARRES

Oignons Français 1.19
SURGELES "LEO D'OR" 14 ONCES

Pâte Dentifrice "COLGATE" 1.29
REGULIERE ou THE des BOIS-100 ML.

Maxi-Serviettes 1.05
"STAYFREE" BOITE DE 10

Shampooing "BRIGHT-SIDE" 1.09
NORMAUX ou GRAS-200 MILLILITRES

PARTICIPEZ A NOTRE PLAN CAISSE DE NOEL "PROVIGOP"
CERTIFICATS DE NOEL 1978 \$100
EN VENTE EN TOUT TEMPS A: CHACUN
VOTRE ARGENT EST DEPOSE DANS UN COMPTE EN FIDUCIE.

provipop



GORDIE phénom

DERNIER fiqu tout des Yank septième

VAINE T White, d circuit à manche, gers, d'e

New York Los Angeles Hunter Sutton (Gusson, C (2)) New York Los Angeles New York New York